



Caractérisation des activités
Etude des circuits financiers

Schéma d'Aménagement et de gestion
des eaux de la Dore

Rapport de Diagnostic

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
II. POIDS ECONOMIQUE DES ACTIVITES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	6
<i>II.1. Démographie</i>	6
<i>II.2. Poids des Activités économiques</i>	7
A. Les emplois sur place	7
B. Les retombées économiques par grands secteur d'activité	20
<i>II.3. Dynamique de développement du territoire et état de la ressource</i>	21
A. Influence de l'état de la ressource en eau sur le développement des activités	21
B. Influence du développement des activités sur l'état de la ressource en eau sur le bassin:	22
<i>II.4. Atouts et contraintes de la mise en œuvre du SAGE</i>	23
III. BILAN GLOBAL SUR LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE)	25
IV. SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU (1999-2008)	27
<i>IV.1. Sources des données</i>	27
A. Agence de l'Eau Loire Bretagne	27
B. Autres sources de données	28
<i>IV.2. Dépenses d'investissements liées à l'eau (1999-2008) et modes de financement sur le territoire</i>	29
A. Dépenses d'investissement liées à l'eau par grands thèmes	29
B. Principales subventions aux investissements liés à l'eau	32
C. Synthèse des subventions aux investissements	35
D. Tendances d'évolution des modes de financement	35
V. ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU	36
<i>V.1. Résultats : Evaluation des dépenses par type d'utilisateur et pour le contribuable</i>	36
A. Dépenses du contribuable	36
B. Dépenses des usagers de l'Eau	36
C. Synthèse	37
D. Points d'attention / limites méthode	42
<i>V.2. Conclusion</i>	42
VI. ANNEXE	45
<i>VI.1. Analyse des circuits financiers de la gestion de l'eau</i>	45
A. Principe et objectifs	45
B. Méthodologie	48

Liste des figures

Figure 1 : Nombre d'emplois par catégorie socioprofessionnelle.....	8
Figure 2 : Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2006.....	8
Figure 3 : Nombre d'emplois par catégorie socioprofessionnelle sur les communes d'Ambert et de Thiers, source INSEE, 2006	9
Figure 4 : Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore – Source INSEE, 2006.....	10
Figure 5 : Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore – ratio du nombre d'établissements par secteur d'activité et ratio du nombre de salariés par secteur d'activité - Source INSEE, 2006.....	11
Figure 6 : Part des lits marchands dans l'offre de lits touristiques des communes du SAGE appartenant au parc (94 sur 104 communes)- Source Parc Livradois Forez, 2006.....	19
Figure 7 : Répartition du chiffre d'affaires et de la Valeur Ajoutée Brute par secteur d'activité sur le bassin versant du SAGE Dore	20
Figure 8 : Part de chacun des secteurs d'activité dans le chiffre d'affaire global et la valeur ajoutée totale sur le territoire du SAGE.....	21
Figure 9 : Montants des programmes d'investissements dans le domaine de l'eau (SAGE Dore, période 1999-2008).....	29
Figure 10 : Montants des subventions de l'Agence de l'Eau versées sur le bassin versant de la Dore (1999-2008).	32
Figure 11 : Diagramme présentant le mode de financement d'un dossier type DEXEL (PMPOA)	34
Figure 13 : Répartition des investissements globaux réalisés entre 1999 et 2008 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes.....	37
Figure 14 : Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements liées à la gestion de l'eau – SAGE Dore, période 1999-2008.....	38
Figure 12 : Les circuits du financement de la gestion de l'eau.....	45

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'emplois par secteur d'activité (données INSEE)	7
Tableau 2 : Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore – Source INSEE, 2006.....	10
Tableau 3 : Secteurs d'activités des salariés de l'industrie et artisanat du bassin versant de la Dore – Source INSEE, 2006.....	11
Tableau 4 : Taux de subvention global de l'Agence de l'Eau sur les programmes mis en œuvre entre 1999 et 2008, sur le bassin versant de la Dore - Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne,.....	32
Tableau 5 : Montant de MAE investi entre 2000 et 2009 Source : ASP	33
Tableau 6 : Subventions du Conseil Général aux programmes mis en œuvre sur le territoire entre 1999 et 2008 ; Sources : CG 63.....	34
Tableau 7 : Synthèse des subventions reçues sur le territoire, 1999– 2008 - Sources : CG 63, AELB, ASP.....	35
Tableau 9 : Contribution du contribuable sur le territoire, 1999 – 2008, Sources : CG 63, AELB, ASP	36
Tableau 10 : Redevances perçues par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE, période 1999 – 2008, Source : Agence de l'Eau	37
Tableau 8 : Principales différences de l'étude menée sur le SAGE avec les études menées à l'échelle des SDAGE	47

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La Directive Cadre sur l'Eau introduit la notion de transparence des politiques publiques de gestion de l'eau, qui doivent faire preuve d'une certaine lisibilité en termes d'objectifs, de résultats et de moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Dans le cadre de l'élaboration des SAGE, l'évaluation économique intervient classiquement à partir de l'étape de construction des scénarios du SAGE, soit à un point plus avancé de l'élaboration que le diagnostic. Elle consiste alors à évaluer les coûts et les avantages induits par les différents scénarios du SAGE, ainsi que par le programme d'actions retenu.

La présente étude est réalisée plus en amont, au stade du diagnostic du SAGE. Son principal objectif est d'apporter aux acteurs locaux un éclairage préalable sur l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau sur le bassin versant du SAGE.

Cette base de connaissance, complémentaire de l'état des lieux du SAGE, initie également la réflexion autour du financement à venir de la mise en œuvre du SAGE : outils existants, thèmes de financement actuellement prioritaires, tendances d'évolution, cohérence/ adéquation des circuits de financement existants par rapport au niveau d'ambition instauré par la DCE (atteinte du bon état des eaux). Elle servira de base à l'évaluation économique des scénarii.

➔ Cette phase vise à mieux comprendre les liens économiques qui existent entre les usagers

L'étude comporte trois volets, dont les objectifs sont décrits ci-après :

1. La caractérisation du poids économique des activités et la dynamique de développement du territoire

L'objectif est de décrire :

- le poids économique des différents secteurs d'activités sur le bassin versant, en termes de chiffres d'affaires et d'emplois ;
- les atouts et faiblesses du bassin versant, ses potentialités de développement économique, et en particulier le tourisme et les activités de loisirs liés à l'eau.

2. La synthèse des investissements et des aides mobilisées pour la gestion de l'eau sur le bassin versant, sur les dix dernières années et par thématique.

L'objectif est d'apporter une meilleure connaissance du financement des principaux programmes d'investissements ayant concerné l'utilisation et la gestion de l'eau. Dans une optique de transparence, il s'agit de mettre en évidence les thèmes d'action qui ont été privilégiés pendant les dix dernières années (période 1998-2008).

3. L'analyse de l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau

L'objectif est de dresser un bilan global **par type d'usagers ou d'activités** (industrie, agriculture, collectivités), faisant ressortir les grands traits du financement des investissements liés à la gestion de la ressource en eau et des milieux. Sont ainsi évalués :

- L'évaluation des dépenses totales d'investissements induites par les différentes activités (collectivités, industrie et agriculture),
- La répartition de la prise en charge de ces dépenses par les usagers et par le contribuable,
- L'identification et lorsque possible l'évaluation chiffrée (souvent difficile) des contributions et des impacts « non monétarisés » de certains acteurs, directs ou indirects, envers l'environnement ou envers d'autres usagers.

Les questions globalement posées sont :

- *Qu'ont coûté les investissements pour la gestion de l'eau sur le bassin versant ces dix dernières années ?*
- *Comment se répartit la prise en charge de ces coûts par les différents acteurs (collectivités, agriculteurs, industriels, contribuable et environnement) ?*
- *Quels sont les impacts persistants, engendrant un coût environnemental ? Comment se traduit ce coût environnemental ?*

II. POIDS ECONOMIQUE DES ACTIVITES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

II.1. DEMOGRAPHIE

En 2006, le bassin versant de la Dore compte **76 964 habitants** répartis sur 104 communes (données INSEE, 2006).

Ce nombre est légèrement surestimé compte tenu des communes qui ne sont pas entièrement incluses dans le périmètre du SAGE, mais qui ont été prises en compte dans leur totalité).

Le bassin de la Dore est un territoire à dominante très largement rurale : près de 84% des communes comptent moins de 1 000 habitants.

La densité moyenne est estimée à 37,5 habitants au km².

UNE SITUATION DEMOGRAPHIQUE QUI S'EST REDRESSE

Entre 1999 et 2006, on constate 792 habitants en moins soit une baisse de 1%, une diminution moins forte que dans la période précédente mais contraire à la croissance départementale (+3% en Puy de Dôme sur la même période)

Ceci s'explique par un solde naturel toujours très négatif sur le territoire, qui n'est pas compensé par le solde migratoire. Seul le Nord Ouest affiche des taux de variations annuels positifs dans les deux cas.

LA REPARTITION DE LA POPULATION

La population est principalement concentrée le long des axes de la Dore et de la Durole, les principales villes étant Thiers (12 194 habitants), Ambert (7 057 habitants), Courpière (4 534 habitants) et Puy Guillaume (2 668 habitants) qui concentrent à elles seules 35 % de la population du bassin.

Plus de la moitié des habitants du bassin (soit 47 418 habitants) vivent dans les 17 villes ou bourgs de plus de plus de 1 000 habitants. Le maillage du territoire est donc plus important mais sa répartition évolue.

A noter que la ville de Thiers a perdu près de 8,7% de ces habitants entre 1999 et 2006.

Certains bourgs traditionnels perdent de leur importance comme Olliergues (-7.3 % entre 1999 et 2006) qui passent sous la barre des 1 000 habitants ou encore La Monnerie (-5.2%), Arlanc (-7.3%), Cunlhat (-2%) aux derniers recensements.

D'autres communes au contraire sur les franges et autour des deux villes principales grossissent (Marsac, Escoutoux, Orléat ou la Paslière). Les communes des plus hauts plateaux du Livradois et de la Chaise Dieu continuent d'afficher des pertes conséquentes (jusqu'à -15% à Fournols et Saint Just...)

Les plus fortes densités de population sont observées dans la vallée de la Durole, principal bassin d'emploi (457 habitants au Km² pour la Monnerie –Le-Montel) et les plus faibles densités sont observées sur les hauts plateaux du Livradois (5 habitants au km² pour Saint Vert et Saint Eloy la Glacière)

RESUME

- Légère reprise démographique sur certains territoires : les franges et autour des villes principales
- Effet de lisière de la 3^{ème} couronne de Clermont Ferrand
- Reprise non généralisée : certains territoires de montagne notamment continuent de perdre des habitants

II.2. POIDS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

A. LES EMPLOIS SUR PLACE

En 2006, le bassin du SAGE de la Dore compte 28 350 emplois, répartis principalement sur les deux pôles de Thiers (8 000 emplois) et d'Ambert (3 800 emplois)

1) UNE CRISE DE L'EMPLOI QUI SE POURSUIT

Le tableau ci-dessous présente une estimation du nombre d'emplois des différents secteurs d'activités à l'échelle du territoire du SAGE.

	Nombre d'emplois au lieu de travail 2006	Nombre d'emplois au lieu de travail 1999
Agriculture	1499	1861
Industrie	9081	11236
Construction	1884	1447
Commerce	3115	2719
Services aux entreprises	1626	1738
Services aux particuliers	1995	1639
Tertiaire autres	9153	8405

Tableau 1 : Nombre d'emplois par secteur d'activité (données INSEE)

Cette estimation s'appuie sur les données de l'INSEE : Nombre d'emplois au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle en 2006 et 1999, sur les communes concernés par le SAGE ;

Le bassin versant de la Dore est un secteur encore industriel, la part de l'emploi industriel reste importante : près d'un emploi sur 3.

L'agriculture demeure une activité fortement présente sur le territoire puisque qu'elle regroupe 10% des emplois. Toutefois c'est le secteur tertiaire qui pourvoit la majorité des emplois comme l'illustre le graphique suivant :

Nombre d'emplois par catégorie socioprofessionnelle

Source INSEE - nbre d'emplois au lieu de travail - 2006

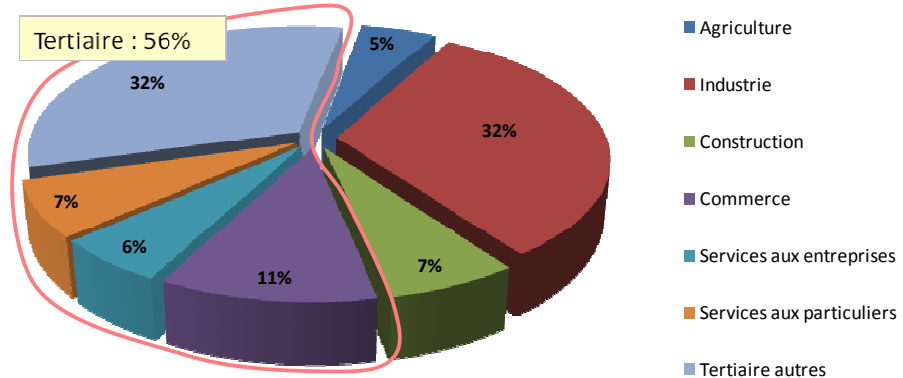


Figure 1 : Nombre d'emplois par catégorie socioprofessionnelle

Entre 1999 et 2006, environ 700 emplois ont disparu, notamment sur les communes de Thiers (-70 emplois) et d'Ambert (-50 emplois).

Le secteur de l'industrie connaît les pertes les plus importantes (-2100 emplois à l'échelle du périmètre d'étude) alors que le développement du secteur de la construction et des services reste limité (respectivement +437 et +284 emplois)

Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2006

Source INSEE - nbre d'emplois au lieu de travail

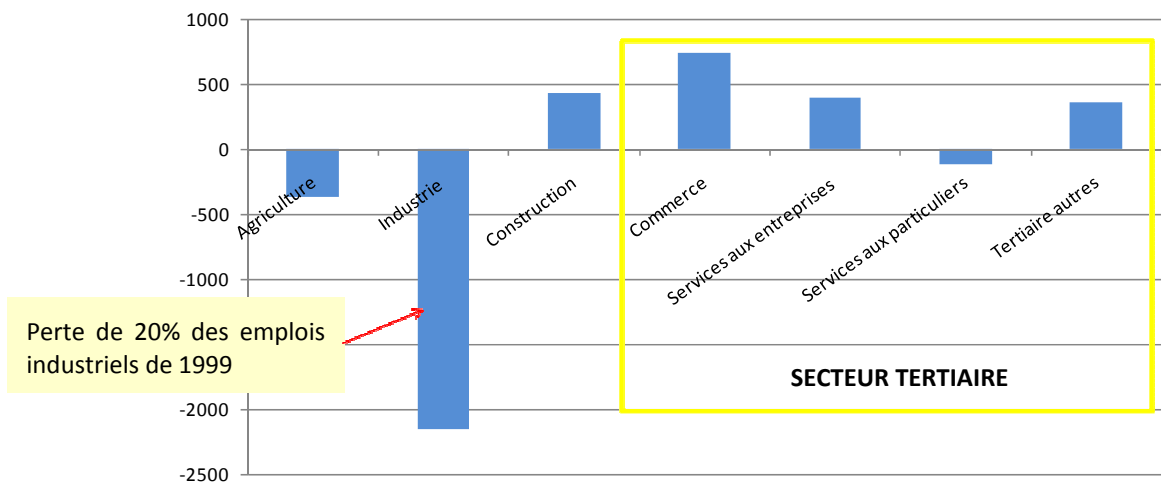


Figure 2 : Evolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2006

- Les pertes d'emplois les plus importantes concernent le secteur de l'industrie
- Non compensée par les gains d'emplois observés dans le secteur tertiaire ou de la construction

Cette dégradation de l'emploi industriel est nettement marquée dans la commune de Thiers (-640 emplois), non compensée par les gains dans le secteur tertiaire (+ 420 emplois) ou de la construction (+ 163 emplois)

2) *UNE CONCENTRATION DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE DANS LES COMMUNES DE THIERS ET D'AMBERT*

Les emplois du territoire du SAGE sont essentiellement répartis sur deux pôles: les communes de Thiers (8 000 emplois) et d'Ambert (3800 emplois)

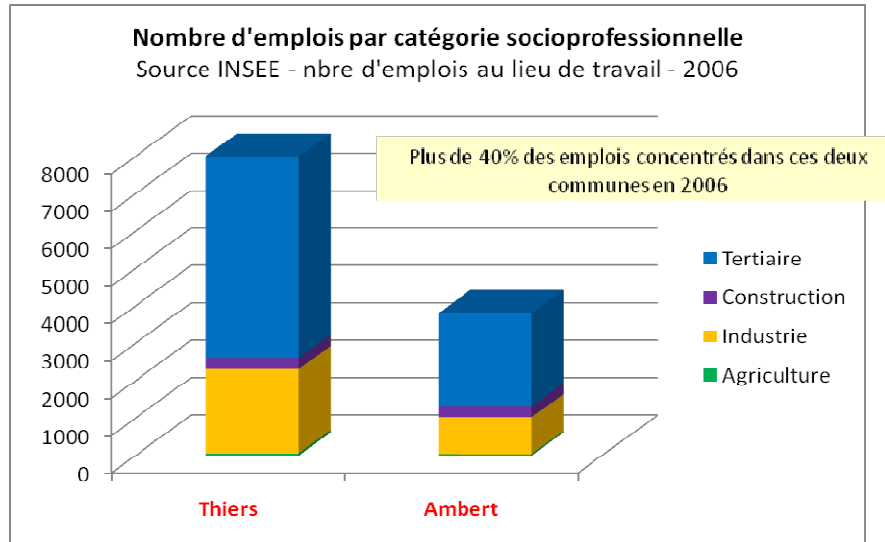


Figure 3 : Nombre d'emplois par catégorie socioprofessionnelle sur les communes d'Ambert et de Thiers, source INSEE, 2006

Dans le pays de Thiers, est observée une concentration de l'emploi et de l'activité industrielle.

3) *CARACTERISATION ECONOMIQUE PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES*

LE TISSU D'ENTREPRISES

Un tissu industriel important et bien diversifié sur le bassin

La force motrice des cours d'eau du bassin versant de la Dore est à l'origine d'une tradition industrielle bien marquée. Les industries les plus emblématiques sont celles du couteau dans le pays de Thiers et du papier dans le pays d'Ambert.

Cette tradition persiste aujourd'hui, avec un tissu industriel relativement important et bien diversifié sur le territoire du SAGE où cohabitent industries traditionnelles et industries de pointe.

Le territoire du SAGE accueille 816 établissements industriels ou artisanaux (source INSEE, 2007). Ceux-ci sont essentiellement concentré au niveau des communes bordant la Dore et la Durolle. Cette répartition s'explique par la présence d'axes routiers drainants.

Type d'activités	Nombre d'entreprises
Métallurgie et transformation des matériaux	261
Industries agricoles et alimentaires	127
Industries du bois et du papier	103
Industries du caoutchouc et du plastique	49
Edition, imprimerie et reproduction	32
Industries textiles	13
Industries des équipements mécaniques	40
Industries des équipements électriques et électroniques	21
Industries chimiques	2
Industries des produits minéraux	28
Autres industries manufacturières	140
TOTAL	816

Tableau 2 : Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore – Source INSEE, 2006

Le secteur d'activité dominant sur le territoire du SAGE est le travail des métaux (en particulier dans la vallée de la Durolle) suivi de l'industrie agro-alimentaire et des industries du bois, du papier et du carton. Les industries du caoutchouc et du plastique, ainsi que du textile sont également bien représentées.

Les établissements du territoire sont répartis comme suit:

Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore

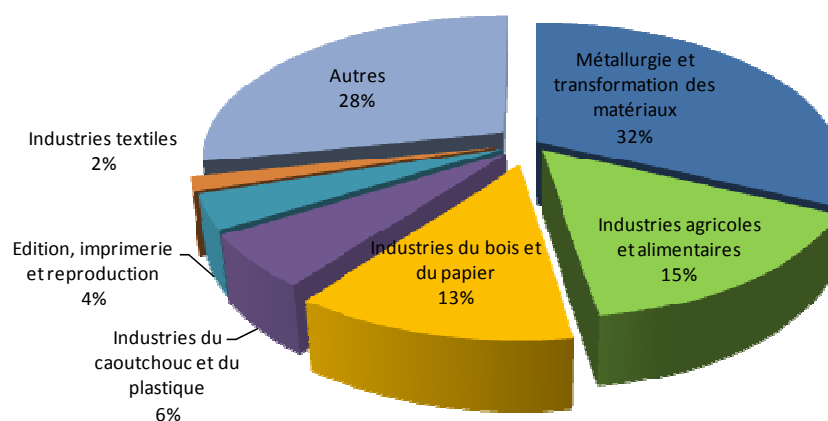


Figure 4 : Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore – Source INSEE, 2006

Une autre caractéristique du territoire est la forte densité de TPE (*Très Petites Entreprises*) : très peu d'entreprises dépassent les 50 salariés.

Le nombre de salariés par secteurs d'activités est présenté dans le tableau suivant.

Secteur d'activité	Nombre d'emplois
Métallurgie et transformation des matériaux	3248
Industries agricoles et alimentaires	365
Industries du bois et du papier	844
Industries du caoutchouc et du plastique	913
Edition, imprimerie et reproduction	206
Industries textiles	298
Industries des équipements mécaniques	396
Industries des équipements électriques et électroniques	74
Industries chimiques	4
Industries des produits minéraux	470
Autres industries manufacturières ¹	1332
TOTAL	8 150

Tableau 3 : Secteurs d'activités des salariés de l'industrie et artisanat du bassin versant de la Dore –
 Source INSEE, 2006

Le graphique suivant permet de confronter pour quelques secteurs d'activités, le ratio qu'il représente en terme de nombre d'établissements vis-à-vis du ratio qu'il affiche en terme de nombre de salariés

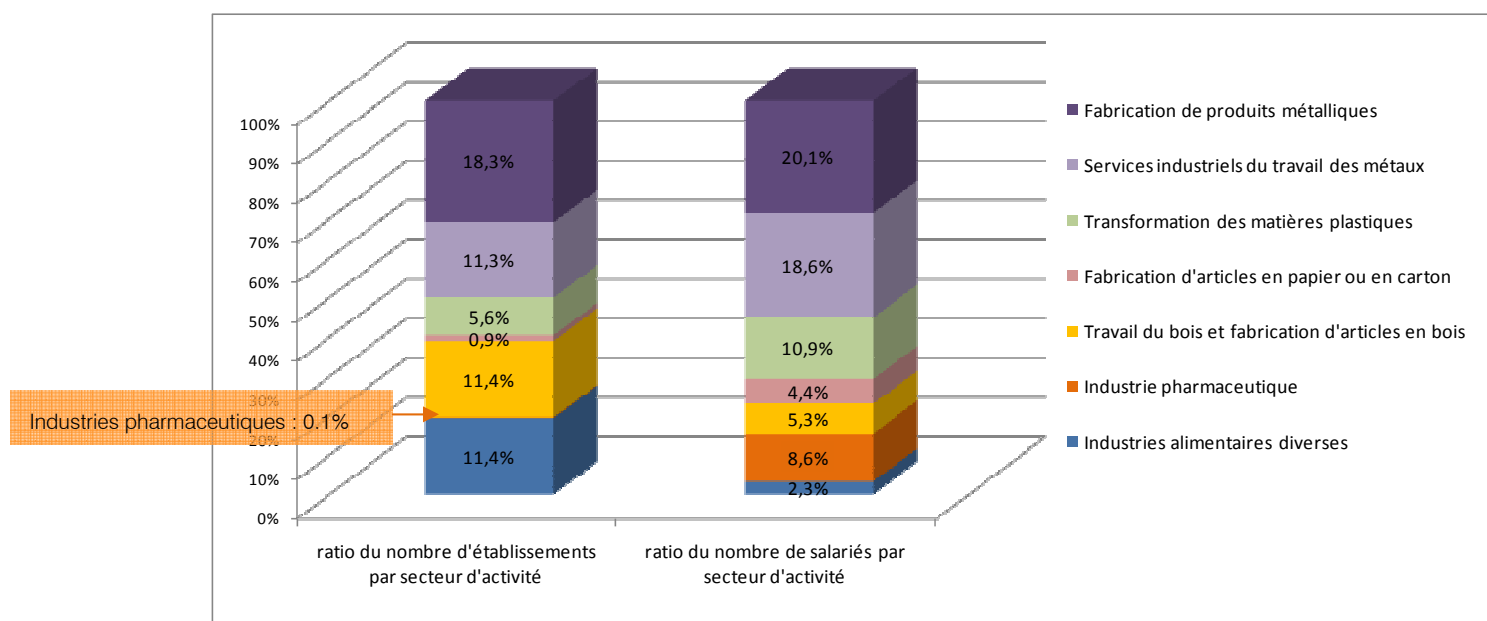


Figure 5 : Secteurs d'activités des entreprises industrielles et artisanales du bassin versant de la Dore –
 ratio du nombre d'établissements par secteur d'activité et ratio du nombre de salariés par secteur
 d'activité - Source INSEE, 2006

¹ Le terme « Autres industries manufacturières » comprend :

- des Industrie des biens de consommation : Habillement, cuir ; Pharmacie, parfumerie et entretien ; Industries des équipements du foyer
- des Industries automobiles
- des Industries des biens d'équipement : construction navale, aéronautique et ferroviaire
- des Industries des biens intermédiaires : Industrie des composants électriques et électroniques
- l'énergie : Production de combustibles et de carburants ; Eau, gaz, électricité

Il ressort que les industries pharmaceutiques, bien que ne représentant que 0.1% des établissements (en nombre) emploient 8.6% des salariés des entreprises industrielles et artisanales. A l'inverse, les industries alimentaires diverses qui représentent près 11.4% des entreprises industrielles et artisanales n'emploient que 2.3% des salariés.

Une industrie métallurgique très concentrée

Le territoire compte 261 établissements dans le secteur de la métallurgie et le travail des métaux. La majorité de ces établissements se concentrent dans le pays de Thiers.

La fabrication d'objets métalliques représente 18.3% des établissements sur l'ensemble du territoire, les entreprises de services industriels du travail des métaux, 11.3%. 10 établissements sont spécialisés dans la chaudronnerie et la fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières.

Un effondrement de la filière textile-habillement

L'industrie textile se concentre principalement dans la zone d'Ambert et les communes limitrophes. Cette filière connaît une situation alarmante car le nombre d'emplois privés a diminué de moitié entre 1990 et 2006.

Aujourd'hui, l'industrie textile emploie près de 300 personnes et ce dans 13 établissements différents.

ZOOM sur le bassin de Thiers

Le bassin de Thiers est un secteur encore très industriel, le pourcentage d'emploi industriel reste important. L'essentiel de ces emplois industriels sont regroupés dans le secteur de la métallurgie. Thiers est également le 2^{ème} bassin plasturgique de la région Auvergne.

Une autre des caractéristiques du bassin est la forte proportion de Très Petite Entreprises observée notamment dans les secteurs de la plasturgie et de la coutellerie.

La coutellerie est un secteur d'activité emblématique du pays de Thiers mais ce secteur subit actuellement de plein fouet la concurrence de la Chine et du Pakistan (*mêmes données économiques qu'à l'échelle nationale*), à laquelle les plus petites entreprises n'ont pas su s'adapter, du fait, en partie, d'un manque de moyens techniques et financiers.

Sur le bassin, quelques grosses entreprises ont fermé comme Plastique Auvergne, d'autres ont sérieusement réduit leurs effectifs comme Préciturn ex Dapta (passé de 500 à 130 personnes), Couzon, qui a été racheté (600 personnes dont 40 ont été repris mais sur un autre bassin d'emploi).

Les atouts du territoire :

Thiers est bien desservi par les axes routiers, le bassin est particulièrement positionné au niveau d'une des sorties de l'A89. Grâce à cet atout, le bassin a réussi à faire venir une grosse entreprise allemande : l'entreprise Bruggen. D'autres entreprises du secteur de Thiers sont également de renommée nationale : c'est le cas des entreprises WICHARD, CELTA, CARTOLUX ou encore PRECIFORGE.

Il existe également une très bonne complémentarité des activités : exemple sur la chaîne « métallurgie », présence des activités du découpage, au polissage, du traitement de surface, jusqu'à la distribution.

Les perspectives d'évolution

L'impact de la crise s'est fait ressentir sur le bassin en 2008-2009 : quelques entreprises ont souffert. Une légère reprise est observée depuis la fin d'année 2009, mais globalement les entreprises ont peu de carnet de commande et donc peu de visibilité pour les mois qui viennent.

Certaines entreprises de sous-traitance se réorientent vers la production de produits propres. Cela leur fournit une plus grande marge de manœuvre. Cependant cette réorientation nécessite d'acquérir des compétences supplémentaires.

ZOOM sur le bassin d'Ambert

La zone d'emploi d'Ambert est l'une des zones les plus industrialisée de la région : 32% des salariés travaillent dans l'industrie (2400) contre 22% pour l'Auvergne. Elle présente un tissu industriel assez varié

Une entreprise majeure est Sanofi Aventis, implantée sur la commune de Vertolaye, qui fabrique des produits pharmaceutiques. Elle emploie depuis plusieurs années 650 personnes et 100 emplois de sous traitants sont en permanence sur le site.

L'industrie de la TRESSE est spécialisée, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans la fabrication de tresses techniques et câbles spéciaux. Les 8 entreprises de ce secteur, principalement installées à Ambert, emploient au total 700 personnes. Les produits fabriqués sont vendus dans le monde entier, sangles et tendeurs, gaines isolantes et câbles électriques... Le développement de ces entreprises est continu, l'effectif global local a doublé en 15 ans mais il restera probablement le même à court voire à moyen terme. Deux d'entre elles occupent une place de leader mondial (Joubert sangles et tendeurs) ou européen (Omerin tresses et câbles).

L'industrie du bois est aussi présente avec 5 importantes scieries sur le secteur d'Arlanc (Veyrière, Livraibois, Raz, ELP bois et Compte) spécialisées dans le sciage de bois résineux traités et séchés destinés principalement à la construction et à l'emballage (charpente et dérivés, coffrage, palettes).

Ce secteur évolue maintenant vers la fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée demandés par le marché qui consomme de plus en plus de bois reconstitué (lamellé collé, contre collé). D'importants investissements sont en cours.

L'industrie du travail des métaux est présente avec 6 principales entreprises qui emploient au total 150 salariés. Outre la fabrication de vis (Volvis-Ambert), de raccords (Beal-Ambert), de médailles religieuses et « profanes » (Beraudy-Ambert), d'instruments de chirurgie dentaire (Prodont-Olliegues), de remorques (Fournier-Ambert) il faut souligner la présence à Arlanc d'un important fabricant de chaudières biomasse, les établissements Compte qui constitue le maillon aval de la chaîne locale complète du bois énergie.

D'autres entreprises significatives : La Société Fromagère du Livradois à Fournols qui fabrique la fameuse Fourme d'Ambert et le Fournols (80 salariés), Unifrax à Ambert spécialiste des isolants thermiques en fibre céramique (40 salariés), Bernard salaisons à la Forie (25 salariés) et Claustre Environnement à Ambert fabricant de bennes à déchets et récupération recyclage (20 salariés).

Les contraintes du territoire :

- désenclavement routier insuffisant pour rejoindre rapidement les autoroutes A71 et A89.
- faible attractivité du territoire pour la main d'œuvre d'un niveau égal ou supérieur à BAC plus 2
- la ressource bois est limitée aux résineux et sa mobilisation est difficile (propriétés privées morcelées et gestion des forêts insuffisante)

Les atouts du territoire :

- faible coût du foncier
- main d'œuvre stable et travailleuse
- présence des services essentiels (écoles, collèges, lycée, santé, administrations et services publics, commerces, artisanat, cinéma...)
- les secteurs industriels spécifiques, la chimie, la tresse et le bois mais rien n'indique qu'ils seront créateurs d'emplois nouveaux.

LA FORET ET LES ACTIVITES QUI Y SONT LIEES

La forêt et la transformation du bois constituent, sur le territoire, une richesse importante :

- Une **richesse économique** par l'importance des volumes de bois mobilisés puis transformés par les différents acteurs de la filière : propriétaires forestiers, coopératives, experts, exploitants forestiers, scieurs, industrie de la seconde transformation, etc.

- Une **richesse écologique** par la diversité des paysages et des milieux naturels qu'offrent des essences et des peuplements variés.

La forêt occupe environ 54% de la surface totale du bassin versant, ce qui est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Le Livradois-Forez est le secteur le plus boisé d'Auvergne. Aussi les activités liées à l'exploitation forestière ainsi qu'à l'ensemble de la filière bois occupent une large place dans l'économie locale. Elles sont amenées à se développer davantage avec l'arrivée à maturité des plantations massives effectuées à partir des années 1950.

Une filière bois ancienne et bien implantée

En 2008, les communes du SAGE accueillent 62 établissements employant 294 personnes spécialisés dans le secteur de l'exploitation forestière et des scieries. Ces établissements sont répartis de la manière suivante :

Activité	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
avec activité scierie	33	255
scieries seules	23	32
exploitations forestières seules	6	7

Source : Agreste - Exploitations forestières et scieries 2008

Des données plus précises existent sur les secteurs concernés par des plans de développement de Massif. C'est le cas du Haut-Livradois, du Pays d'Arlanc et de la Montagne Thiernoise. Ces chiffres sont présentés dans le tableau à suivre

Territoire	Nombre de communes	Surface forestière totale	Nombre de propriétaires (privés)	Entreprises forestières
Haut Livradois	15 communes (dont 4 hors SAGE)	19465 ha	6916	12 entreprises forestières dont : - 3 exploitants forestiers - 5 entrepreneurs de travaux forestiers* - 3 scieries - 1 technicien forestier
Pays d'Arlanc	9 communes	8585 ha	4958	18 entreprises forestières dont : - 12 entrepreneurs de travaux forestiers - 6 scieries
Montagne Thiernoise	9 communes	13410 ha	3310	10 entreprises forestières - 10 scieries

* les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) rassemblent les activités de bûcheronnage, de travaux sylvicoles, d'abattage et de débardage

Concernant le nombre d'emplois générés, il est difficile d'obtenir un chiffre précis, on estime à plus d'une centaine le nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire du Livradois-Forez.

En 1999, les activités de première transformation prédominaient largement dans la filière bois. Depuis celle-ci s'est diversifiée : avec le développement du secteur de la construction (travaux de charpente et menuiserie bois), la fabrication d'articles en bois (92 établissements), de meubles (40 établissements), l'industrie du papier et du carton (exemple : la cartonnerie Celta à Courpière) et le commerce du bois.

Dans ce secteur, le territoire compte également quelques leaders nationaux notamment sur les chaudières à Arlanc

La diminution drastique du nombre d'entreprises observée depuis les années 1950 continue, celle-ci touche surtout les petits. La filière du bois est cependant dans une dynamique de structuration et d'organisation comme en témoigne le pôle bois de Noirétable ou le projet de pôle d'excellence rural sur le territoire du Parc.

- La forêt et la transformation du bois constituent, sur le territoire, une **richesse économique et écologique**
- Une filière bois ancienne et bien implantée **en pleine dynamique de structuration et d'organisation**

L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE

Les données chiffrées ici présentées sont issues du dernier Recensement Général Agricole (RGA) réalisé en 2000. Ces données sont communales, ce qui conduit à surestimer les chiffres pour les communes qui ne sont que partiellement comprises dans le bassin versant.

Sur le territoire du SAGE, comme au niveau national, le nombre d'exploitations et d'actifs agricoles a fortement diminué au cours de ces dernières années.

On comptait en 2000, 1 908 exploitations agricoles dont près de 44% d'exploitation professionnelles. En compensation de cette diminution du nombre des exploitations, leur taille a nettement augmenté (+55% entre 1988 et 2000). Ce phénomène de concentration se retrouve surtout du côté Limagne.

La **Surface agricole Utile** est **relativement faible** sur le territoire, elle représente environ 30% de la surface totale du bassin versant, soit 51 200 hectares. Elle est globalement plus importante dans les secteurs de plaine (Plaine d'Ambert et Bord de Limagne).

Globalement, les surfaces agricoles sont principalement herbagères, et orientées vers l'élevage bovins (**laitière ou de viande**).

Le tableau suivant reprend pour chacune des principales filières présentes sur le territoire, leur **évolution historique** depuis 10-20 ans, les facteurs explicatifs des modifications observées, les **atouts et les contraintes** (d'ordre général ou spécifiques au territoire) pour leur croissance économique et les **perspectives de développement** à plus ou moins long terme de ces filières.

Filières	<u>Evolution historique (depuis 10-20 ans) ?</u> Qu'est ce qui a fait évoluer chacune de ces filières?	<u>Quelles sont les contraintes :</u> - D'ordre général ? - Des spécificités locales ? pour le développement économique de chacune des filières ?	<u>Quels sont les atouts :</u> - D'ordre général ? - Des spécificités locales ? Pour le développement économique de chacune des filières ?	<u>Quelles sont les perspectives de développement ?</u> - En fonction de l'évolution de la réglementation ? - En fonction de l'évolution des pressions ? - ...
Bovins viande	Diminution de la double activité (historique du secteur) et de la pluriactivité. Baisse du nombre d'exploitations, augmentation du cheptel par exploitation et spécialisation des exploitations (100 % viande). Maintien du nombre de vaches allaitantes sur le territoire du SAGE Dore.	Gestion administrative des droits à produire. Revenu faible. Parcellaire très morcelé et anarchique. Frais de ramassage élevés car exploitations dispersées. Moyenne d'âge des agriculteurs > 50 ans. Secteur éloigné du consommateur pour vente au détail. Des outils à moderniser Urbanisation et mitage du foncier/habitat (diminution de la Surface Potentiellement épanable → contraintes pour augmentation de cheptel....)	Potentiel d'installation de Jeunes Agriculteurs. Niveau technique des exploitants présent et volonté des agriculteurs de répondre à la demande du marché. Capacité des exploitants à répondre aux demandes du marché	Tributaire des orientations de l'OMC (organisation mondiale du commerce). Entrée sur le marché de la viande du Brésil ? Fragilité du système local car les exploitations produisent des jeunes bovins qui sont engraisés en Italie. Accompagnement technique et veille sur les opportunités de marché
Bovins lait	Baisse du nombre d'exploitation. Spécialisation des exploitations. Référence laitière par exploitation en hausse.	Prix du lait et revenu en diminution. Frais de collecte élevé par la dispersion des exploitations. Parcellaire très morcelé (gestion difficile des troupeaux au pâturage, des épandages des effluents d'élevage et beaucoup de temps sur route/transport). Mauvaise valorisation des AOC. Astreinte du travail. Mitage du foncier/habitat	Potentiel d'installation de Jeunes Agriculteurs. Présence d'AOC sur la zone et de producteur fermier. Amélioration de la qualité du lait par une technicité bien maîtrisée. Du potentiel technique à développer	Régulariser le marché pour résoudre : - Prix du lait = revenu, - Suppression des quotas en 2015 ? Présence d'outils industriels locaux (Garmy à Orléat & SFL à Fournols). Renforcer le travail collectif des exploitants (contractualisation, accès au marché...) Valoriser les AOC.

Filières	Evolution historique (depuis 10-20 ans) ? Qu'est ce qui a fait évoluer chacune de ces filières?	Quelles sont les contraintes : - D'ordre général ? - Des spécificités locales ? pour le développement économique de chacune des filières ?	Quels sont les atouts : - D'ordre général ? - Des spécificités locales ? Pour le développement économique de chacune des filières ?	Quelles sont les perspectives de développement ? - En fonction de l'évolution de la réglementation ? - En fonction de l'évolution des pressions ? - ...
Caprins	Faible présence mais maintien de la production. 10 à 15 producteurs.	Absence de filière et éloignement du bassin de consommation. Besoin de main d'œuvre qualifiée pour la transformation et la vente directe. Revenu faible/temps passé.	Producteur fermier. Besoin de peu de foncier. Faible dépendance des cours du prix du lait	Potentiel si créneau porteur.
Ovins	Diminution des exploitations. Pluriactivité très présente dans cette production.	Demande de main d'œuvre forte. Dispersion des élevages sur le secteur. Revenu faible. Faiblesse des outils industriels locaux	Filière organisée (Copagno). Valorisation des estives et des zones extensives sous condition d'en vivre.	Tributaire des décisions politiques. Voir si maintien d'intérêt avec poursuites des aides en 2013 au même niveau que les des aides de 2010.
Hors sol :				
• Volailles	Stabilité du parc bâtiment.	Vétusté des bâtiments. Dépendance des cours en matières premières (aliments, chauffage...). Besoin de foncier pour gérer les épandages d'effluents.	Abattoir à Isserteaux. Maitrise technique. Présence d'une filière. Viande très demandée. Présence de Label rouge et certification.	Stabilité par une demande accrue des consommateurs.
• Porcs	Diminution des ateliers et des effectifs porcins.	Pression sociétale forte. Mauvaise image de la production vis-à-vis de l'environnement malgré le respect des normes environnementales. Revenu variable et cyclique. Besoin de foncier pour les épandages d'effluents. Beaucoup d'investissements par rapport au revenu dégagé.	Appellation « Porc de Montagne ». Jeunes agriculteurs installés de bon niveau technique.	Stabilité de la production en place sauf si durcissement de la réglementation.

Source : Chambre Agriculture

- **Le contexte agricole est surtout marqué par :**
 - De petites structures qui ont eu tendance à développer des ateliers annexes.
 - Les évolutions constatées sont plus en lien avec un contexte macro-économique agricole qu'à une réaction instantanée à des fluctuations interannuelles de prix.
 - Une moyenne d'âge des chefs d'exploitation supérieure à 50 ans

- **Les menaces sur les terres agricoles évoluent:**
 - Hier: situation d'abandon et de fermeture spontanée des espaces
 - Aujourd'hui: consommation de ces espaces par l'urbanisation principalement



Enjeu majeur : la gestion des espaces agricoles

LE TOURISME

L'offre touristique sur le territoire du SAGE est **axée sur deux piliers** :

- **le patrimoine culturel et les savoir faire**
- **les loisirs et sports de nature**

Les **deux pôles majeurs**, de reconnaissance régionale ancienne, du tourisme sur le territoire sont **Thiers et Ambert**.

La commune de Thiers s'est engagée dans la rénovation urbaine et le renforcement du pôle coutelier (vallée des Rouets, usines et festival Coutelia), contrairement au pôle touristique d'Ambert qui n'a que peu évolué. Des projets sont cependant en cours comme celui de la voie verte, l'augmentation de la capacité du camping municipal, ou la qualification du domaine nordique des crêtes du Forez.

Une caractéristique importante du territoire est le **label Parc Naturel Régional**.

Le Parc Livradois-Forez a historiquement eu la vocation de contribuer au développement du territoire en soutenant les activités économiques dont celle du tourisme.

Vis-à-vis de cette activité économique, l'enjeu majeur a été de structurer l'offre et d'amener les professionnels à s'organiser. Le parc a par ailleurs mis en place des actions de promotion touristique avec la Route des métiers, Sur les pas de Gaspard, les ballades littéraires e-guidées et la malle aux trésors.

La capacité d'accueil

Le **poids des résidences secondaires** est important sur le territoire. En 1999, on en recense sur les communes du SAGE 9 642, soit plus de 1 logement sur 5.

Elles sont localisées principalement sur les hauteurs des massifs et représentent plus de 50% des logements dans le Haut Livradois.

Sur les communes du SAGE, appartenant au parc (94 communes sur les 104), on comptait en 2006, 49 426 lits touristiques dont 6 874 lits marchands.

Cette **faiblesse de l'hébergement marchand** est illustrée par le graphique suivant :

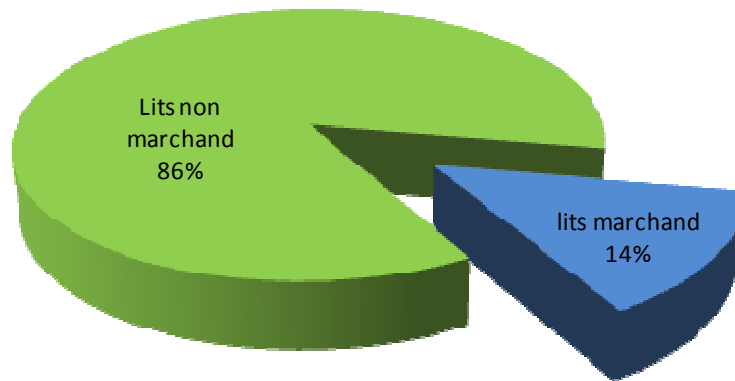


Figure 6 : Part des lits marchands dans l'offre de lits touristiques des communes du SAGE appartenant au parc (94 sur 104 communes)- Source Parc Livradois Forez, 2006

Certaines communes ressortent cependant avec une part de lits marchands dans leur offre touristique plus importante. C'est le cas des communes de Saint Rémy sur Durolle, Puy-Guillaume et Aubusson d'Auvergne, dont plus de la moitié des lits touristiques recensés sont des lits marchands.

L'offre touristique sur le territoire est en pleine mutation : on note une disparition des hébergements « bas de gamme » grâce à la démarche de qualification de l'offre engagé par le syndicat mixte dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces naturels protégés.

Une fréquentation touristique relativement faible

Le tourisme sur le territoire du SAGE est en marge des grands flux touristiques de la région, et pèse donc peu d'un point de vue économique.

En 2006, sur le territoire du parc, la fréquentation touristique est évaluée à 700 000 nuitées marchandes pour une offre de 12 446 lits marchands. Un prorata permet d'estimer la fréquentation sur le territoire du SAGE à 390 000 nuitées marchandes par an.

D'autre part, l'INSEE estime que l'Auvergne dénombre en moyenne plus de 18 000 salariés liés au tourisme, avec une forte saisonnalité de l'emploi (13 300 salariés au mois de janvier et 25 700 au mois d'août) et ce pour 178 000 lits marchands.

Sur les communes du SAGE, avec 6 874 lits marchands, on évalue donc à environ 700, le nombre de salariés liés au tourisme.

- Le tourisme sur le bassin versant en marge des grands flux touristiques régionaux
- Existence d'un tourisme diffus (contribution à la dynamique locale)
- Poids économique faible par rapport aux autres secteurs d'activité
- Faiblesse de l'hébergement marchand.



Un enjeu : Un tourisme à dynamiser

B. LES RETOMBES ECONOMIQUES PAR GRANDS SECTEUR D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente une estimation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée brute des différents secteurs d'activités à l'échelle du territoire du SAGE.

Chiffres en M€	Chiffre d'affaire en M€	Valeur ajoutée en M€
Agriculture	86	31
Industrie	1 629	524
Construction	208	85
Commerce	941	153
Services aux entreprises	241	88
Services aux particuliers	193	107
TOTAL	3 298	987

Ces estimations s'appuient sur les données du SCEES - Comptes départementaux provisoires 2003 - Ecoscopie 63 et du site Internet de l'Insee.

(Industrie = y compris Industries Agro-alimentaires; Agriculture = Exploitations Agricoles).

A noter que dans cette analyse des chiffres d'affaire et de la valeur ajoutée, les données utilisée n'ont pas permis d'individualiser le secteur du tourisme. Celui-ci est compris dans les secteurs d'activité du commerce et des services aux particuliers.

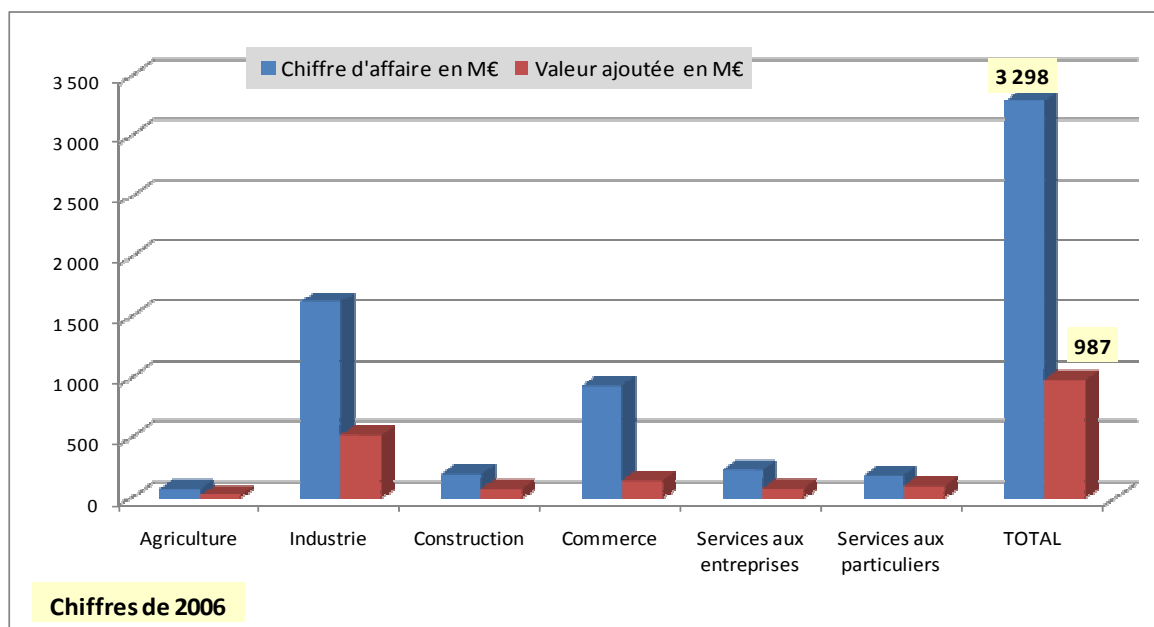


Figure 7 : Répartition du chiffre d'affaires et de la Valeur Ajoutée Brute par secteur d'activité sur le bassin versant du SAGE Dore

Les principaux secteurs d'activités représentés sont le tertiaire et l'industrie ;

- **Le secteur de l'industrie représente** 49% du chiffre d'affaires et 53% de la valeur ajoutée brute.
- **Le secteur tertiaire (commerce, services) représente**, 42% du chiffre d'affaires et 35% de la Valeur Ajoutée Brute (VAB);

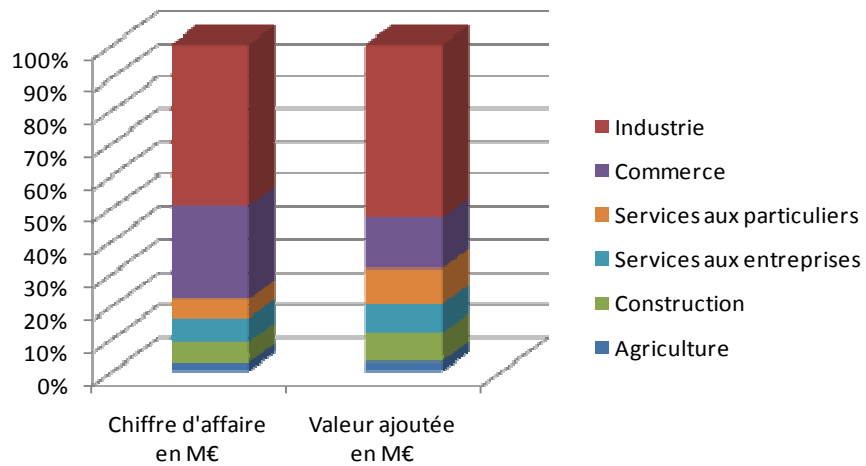


Figure 8 : Part de chacun des secteurs d'activité dans le chiffre d'affaire global et la valeur ajoutée totale sur le territoire du SAGE

II.3. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ETAT DE LA RESSOURCE

A. INFLUENCE DE L'ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

Un développement économique peu basé sur la ressource en eau

Actuellement sur le bassin versant de la Dore, la ressource en eau (sa disponibilité pour les usages et son état) n'est pas un facteur conditionnant ou limitant le développement démographique et le développement économique du territoire.

→ Influence moyenne, non prédominante

- Les besoins en eau sont satisfaits (bassin excédentaire mais des risques de pénuries saisonnières pour certaines collectivités et industries)
- Qualité eau : une problématique bactériologie existe sur un certain nombre de communes (27 communes ont présentés des non-conformités pour plus de 10% des analyses – la baignade est interdite dans la Dore) et problématique Arsenic d'origine naturelle
- A signaler également, une problématique inondation que l'on retrouve sur les communes d'Ambert, Courpière, Thiers et Puy Guillaume.

L'état de la ressource a une influence que l'on peut qualifier de moyenne sur le développement de l'activité agricole :

→ Influence moyenne,

- Problèmes connus de qualité de l'eau pour l'usage agricole (abreuvement déconseillé sur la Dore)
- Satisfaction globale des besoins agricoles (prélèvements faibles en comparaison à ceux destinés à l'AEP et à l'industrie) à nuancer sur les secteurs déficitaires (têtes de bassins versants) où forte dépendance à la ressource (abreuvement)

En comparaison, les activités en présence, les atouts, attraits et les faiblesses du territoire en termes de potentialités de développement économique dépendent majoritairement des facteurs prédominants décrits dans les paragraphes précédents : accessibilité (A 75, A89 et A72), offre d'emplois, influence de pôles urbains voisins (Clermont-Ferrand ou Vichy), sans oublier les facteurs d'influence macro-économique, d'échelle nationale ou internationale.

En revanche, le bon état de la ressource, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages associés à la vallée de la Dore et de ses affluents constituent des atouts indiscutables, qu'il s'agisse de la qualité de vie des habitants ou bien des potentialités touristiques du bassin versant. Les **atouts du territoire sont en effet nombreux** :

- Une tendance réelle à la hausse de la demande de nature, d'eau et de ressourcement
- Un fort atout lié à l'environnement naturel et préservé de la vallée, axé sur les gorges de la Dore:
 - Pêche, baignade et loisirs nautiques
 - Itinéraires randonnée, VTT
 - Patrimoine culturel et architectural
 - Train touristique

B. INFLUENCE DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SUR L'ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN:

Le développement des activités (production d'eau potable ou d'hydroélectricité, rejet de micropolluants dans le milieu de certaines industries,...) peut avoir certaines conséquences sur l'état de la ressource en eau que ce soit sur les aspects qualitatifs, quantitatifs ou de continuité écologique.

Les aspects quantités

La majorité des prélèvements pour l'alimentation en eau potable s'effectue au niveau des sources en tête de bassin versant et les débits autorisés correspondent souvent à la totalité du débit d'émergence. Les impacts cumulés de ces différents prélèvements peuvent provoquer d'importants déficits quantitatifs dans les cours d'eau et ce, dès leurs tronçons les plus à l'amont.

Sur le bassin versant de la Credogne, les prélèvements dans le barrage de la Muratte s'ajoutent aux nombreux captages de source, ce qui peut poser des problèmes de respect des débits minimum biologiques sur ce cours d'eau

➔ *Sur plusieurs masses d'eau du Livradois et de la Montagne Thiernoise (dont la Credogne), des déficits hydrologiques liés aux prélèvements en tête de bassin versant sont avérés.*

Les aspects qualités

Quelques industries du territoire exercent des pressions importantes sur le milieu, les rejets cumulés de l'ensemble des entreprises peuvent être significatifs. Cependant il faut noter que depuis une dizaine d'années les entreprises tendent à diminuer leur impact sur l'environnement en raison de la pression réglementaire, mais aussi des actions de sensibilisation.

Par ailleurs il faut noter que des pollutions par des substances toxiques sont avérés sur le milieu aquatique → interdiction de la consommation des poissons de la Dore depuis mai 2008 sur le tronçon situé entre Vertolaye et Sauviat

☞ *La Dore présente de nombreuses altérations liées à la présence de micropolluants d'origine industrielles*

Les aspects morphologiques

En plus des installations hydroélectriques (on en compte 24 sur le bassin versant de la Dore, pour une production globale estimée à 97.4 GWh), une multitude d'ouvrage hydrauliques segmentent les cours d'eau. Ils ont été construits pour différents usages : moulins, prises d'eau, création de plans d'eau, rehaussement de la nappe alluviale au droit des captages, ...

Tous ces ouvrages présentent des impacts plus ou moins importants sur le fonctionnement des milieux aquatiques, et notamment sur la circulation des poissons migrateurs, sur le transport de sédiments

☞ *Impacts des seuils et barrages et des installations hydroélectriques sur la continuité écologique.*



☞ **Le fonctionnement de certaines activités est à l'origine de risques de non respect des objectifs de la DCE**

II.4. ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Le SAGE est un outil de **développement durable** : il vise à planifier sur le territoire un aménagement et un développement économique qui soient compatibles avec les enjeux environnementaux reconnus sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques. Son objectif est donc de concilier le maintien et le développement des activités économiques, avec la préservation de la ressource. A ce titre, il sera susceptible d'influencer certains aspects de l'économie du territoire.

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Dore va en particulier dans le sens des stratégies touristiques départementales et locales, et les renforce.

Il apparaît comme un **gage de mobilisation, d'implication des acteurs locaux** pour la **préservation du cadre environnemental** et des **richesses naturelles de la Dore**, et participe à l'image d'un territoire tourné vers le **développement durable**.

Les thèmes de travail abordés au stade du diagnostic du SAGE permettent notamment d'apporter des pistes de travail **contribuant aux objectifs recherchés sur le plan du tourisme et de la qualité de vie** des habitants de la vallée, à savoir :

- L'organisation et développement des structures et programmes de gestion/entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques, avec pour objectif leur non dégradation.
- La connaissance et la préservation du patrimoine de zones humides
- Le maintien des richesses piscicoles au travers du rétablissement de la libre circulation,
- La conciliation globale des usages de l'eau et des milieux aquatiques,
- La contribution à la communication, à la promotion des atouts d'un territoire engagé dans une démarche de développement durable.

L'atteinte de ces objectifs de valorisation du territoire et de ses atouts passe avant tout par la mobilisation des acteurs économiques, et par leur consentement à réaliser un certain nombre d'efforts pour réduire (davantage) leurs pressions sur la ressource et les milieux.

Des contraintes pourront ainsi découler de l'application des mesures du SAGE, induisant des pertes ou des gains économiques pour certaines activités (potentiellement industriels, agriculture, microcentraliers...).

L'analyse des scénarios du SAGE s'accompagnera d'une évaluation économique qui apportera un éclairage à la CLE (commission locale de l'eau) sur les conséquences de ses choix. Le choix de la stratégie s'appuiera sur les différentes composantes du développement durable (environnement, économie et social)

L'évaluation économique

L'évaluation économique des scénarios alternatifs vis à comparer les différentes combinaisons d'actions envisageables pour répondre aux enjeux du territoire.

L'évaluation économique du SAGE constitue pour les acteurs locaux un outil supplémentaire de discussion et d'appréciation des scénarios alternatifs.

Suite au débat autour du contenu technique des scénarios, leur évaluation économique propose un angle de vue sensiblement différent, en mettant en rapport les coûts consentis et les effets attendus. Il s'agit d'apporter des éléments de réponse aux questions :

➤ *Quels avantages, quels « bénéfiques » environnementaux et économiques sommes-nous en droit d'attendre, au regard des efforts envisagés ? ces bénéfiques justifient-ils le coût des scénarios envisagés ?*

III. BILAN GLOBAL SUR LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES (POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE)

Le travail de la commission thématique « Evaluation économique du territoire »

Le groupe de travail a été consulté pour cette phase de diagnostic le mercredi 9 décembre 2009. Les objectifs de cette réunion étaient de recueillir les avis des participants et d'alimenter le contenu des travaux.

Lors de ce groupe de travail, les premiers éléments de description du contexte socio-économique du bassin de la Dore ont été présentés et discutés. Les différents intervenants et participants ont ainsi pu échanger sur les enjeux et spécificités du territoire à faire ressortir dans l'approche socio-économique.

Dans un deuxième temps, cette réunion a permis d'expliquer aux acteurs des éléments méthodologiques sur l'analyse des circuits de financement liés à l'eau sur le bassin versant de la Dore.

Deux enjeux importants ressortent de ce premier bilan socio-économique et du groupe de travail associé :

1) *LA STRUCTURATION DES MAITRISES D'OUVRAGE POUR CONCRETISER LE PROJET DE SAGE*

En effet, la gouvernance de la gestion de l'eau dans la phase de mise en œuvre du SAGE doit être réfléchie et formalisée très en amont afin de permettre une mise en œuvre efficace des actions prévues dans le SAGE pour atteindre notamment le bon état des eaux.

- Il semble peu efficient de vouloir mettre en œuvre le SAGE de façon centralisée ; il sera nécessaire de s'appuyer sur les acteurs locaux pour porter de nombreuses actions du SAGE.
- Il est ainsi nécessaire d'avoir une vision claire sur « qui fait quoi » dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE afin d'identifier les structures qui pourront être localement maîtres d'ouvrages des actions à mettre en œuvre dans le cadre du SAGE.
- La mise en place d'un cadre de référence partagé sur la gouvernance de la mise en œuvre du SAGE est indispensable pour assurer sa mise en œuvre.

2) *LES BESOINS EN COMMUNICATION LIES AUX PHASES D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE.*

L'organisation actuelle de la gestion de l'eau peut montrer parfois un manque de lisibilité, en dehors du cercle d'initiés qui y est directement impliqué (rôles respectifs du SAGE et de la cellule d'animation, des contrats de bassin et de leurs structures porteuses, des autres maîtres d'ouvrages dans le domaine de l'eau...).

Or, l'élaboration du SAGE nécessite une démarche de concertation adaptée.

La communication autour du SAGE doit donc permettre d'informer sur la démarche SAGE et tenir informés de l'avancement de la démarche les acteurs les moins impliqués, et fournir un relais de leur travail aux acteurs les plus impliqués.

Pour être plus efficace, la concertation a besoin de l'appui d'une communication adaptée, qui devra :

- permettre la transparence des travaux réalisés par la CLE, notamment par la traduction des données techniques en fonction d'une connaissance sociologique des acteurs est nécessaire
- inciter le développement d'actions d'animation de terrain pour favoriser la concertation et le débat.
- permettre une remontée des attentes

M. SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE DES INVESTISSEMENTS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU (1999-2008)

IV.1. SOURCES DES DONNÉES

A. AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

La base de données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fournit la majeure partie des connaissances du coût des programmes d'intervention mis en œuvre, en faveur de l'utilisation et de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Y figurent les caractéristiques des opérations soutenues financièrement par l'Agence, ce qui représente une grande partie des opérations menées sur le territoire dans les domaines suivants :

- Alimentation en eau potable et assainissement domestique,
- Assainissement et gestion des déchets de l'industrie
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole, irrigation et drainage,
- Gestion et entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- Appui à la gestion concertée (animation, coordination, planification, connaissance).

En dehors du dernier thème, précisons qu'il ne s'agit pas de dépenses réalisées sur le long terme, mais des dépenses liées aux **opérations ponctuellement menées** sur le territoire (études, travaux). **Les coûts indiqués dans la présente étude ne prennent pas en compte les coûts de fonctionnement, d'entretien ou d'amortissement.** Notamment, les amortissements liés à des investissements réalisés avant 1999 (début de la période d'étude), et qui s'étendent encore pendant la période d'études, ne sont pas pris en compte.

Exemple d'opérations prises en compte : installation ou modification d'ouvrages de rejet, de prélèvement, de filière de traitement, interventions sur les cours d'eau, mise aux normes des bâtiments d'élevage...

Le suivi réalisé par l'Agence de l'Eau fournit ainsi :

- Le montant total des opérations d'investissements ponctuelles, réalisées sur une période donnée sur le bassin versant.
- Le montant des aides financières versées sur ces opérations par l'Agence.

B. AUTRES SOURCES DE DONNEES

1) LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme a apporté sa contribution à l'étude, afin d'évaluer les subventions qu'il a versé aux communes et intercommunalités du territoire, dans ses domaines d'intervention.

Ces domaines sont les suivants :

- L'alimentation en eau potable et assainissement des collectivités, qui sont les principaux domaines d'investissement soutenus,
- Les programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole
- La gestion des milieux aquatiques et des zones humides

Le conseil général a ainsi réalisé, pour chacune de ces thématiques, une synthèse des montants de subventions qu'il a attribués pour la période de 1999 à 2008.

Remarque : seules les données du CG Puy de Dôme ont été analysées, cela concerne 90 des 104 communes que comptent le SAGE.

Cette marge d'erreur reste toutefois faible, par rapport au nombre de communes non prises en compte (9 sur le département de la Haute Loire et 5 commune sur celui de la Loire) et à l'ordre de grandeur du montant des programmes sur le bassin versant (de l'ordre de la centaine de millions d'euros).

2) L'ASP (AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT)

Le rapprochement entre le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) et l'AUP (Agence unique de paiement, en charge du versement aux agriculteurs des aides du 1er pilier de la PAC), a abouti en avril 2009 à la constitution d'un nouvel établissement public administratif, **L'Agence de services et de paiement (ASP)**.

La création de cet opérateur public se traduit par une simplification des structures administratives et une amélioration de l'action conduite pour les bénéficiaires dans les divers domaines.

L'ASP a ainsi fourni la connaissance de l'enveloppe versée dans le cadre des Contrats Territorial d'Exploitation (CTE) et des Contrat Agriculture Durable (CAD), sur les communes du bassin versant, sur la période 1999 à 2007.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des CTE et CAD

	Description	Période de contractualisation	Déroulement des derniers contrats signés
CTE – Contrat Territorial d'Exploitation	<p>Forme : contrat conclu entre l'Etat et l'agriculteur pour 5 ans</p> <p>Objectif : Dispositif unique prenant en compte l'ensemble des Mesures Agro Environnementales du territoire</p> <p>Le contrat prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture. Il participe à l'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable</p>	2000-mi 2002	Mi 2002- 2007
CAD – Contrat d'Agriculture Durable	<p>Forme : Contrat conclu entre le préfet (représentant de l'Etat) et l'agriculteur, pour 5 ans.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recentrage sur les problématiques environnementales prioritaires des territoires, simplification de la procédure - Engagements environnementaux obligatoires, engagements dans le domaine économique et social facultatifs - 2 types: contrat à enjeu « EAU » et enjeu « BIODIVERSITE » 	2004-2006	2007-2010

Tableau 4 : Tableau des principales caractéristiques des CTEZ et CAD (Source : Observatoire Régional CNASEA – ADASEA°)

IV.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS LIEES A L'EAU (1999-2008) ET MODES DE FINANCEMENT

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES A L'EAU PAR GRANDS THEMES

Le graphique suivant indique la répartition par thématique des investissements réalisés dans le domaine de l'eau, sur les dix dernières années. Il s'agit majoritairement de dépenses réalisées à l'occasion d'opérations ponctuelles (études, travaux, aménagements...), ainsi que des annuités de certains programmes pluriannuels plus globaux, enregistrées entre 1999 et 2008 (période d'étude).

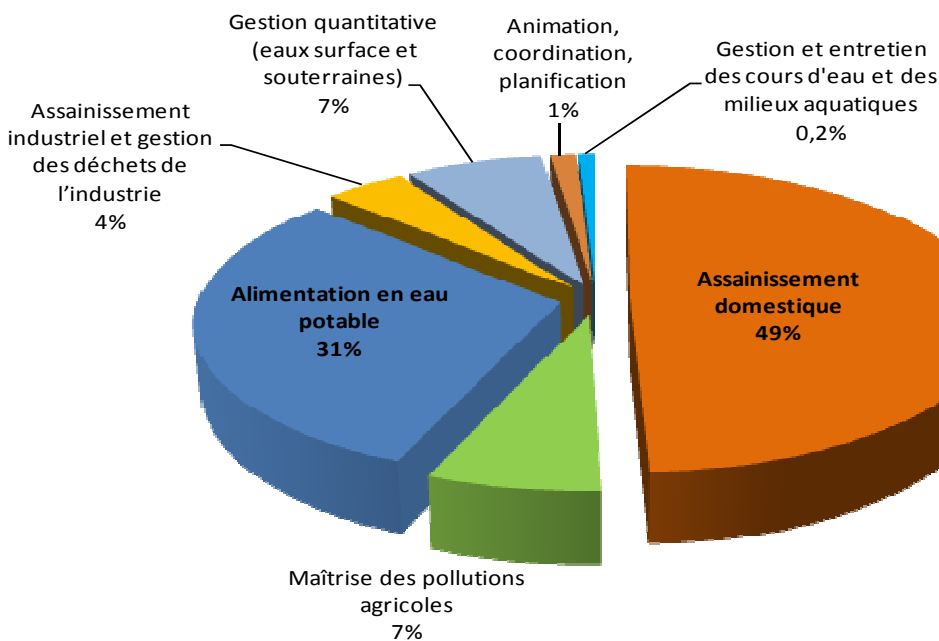


Figure 9 : Montants des programmes d'investissements dans le domaine de l'eau (BV Dore, période 1999-2008)

Les dépenses réalisées sont réparties selon 8 grands thèmes :

- **Alimentation en eau potable :**
 - Etudes et travaux liés aux infrastructures d'alimentation en eau potable (stations de traitement, réseaux de distribution)
 - Programmes et travaux de protection de la ressource
- **Assainissement domestique :**
 - Assainissement collectif : études et travaux liés aux stations d'épuration et aux réseaux de collecte des eaux usées.
 - Assainissement non collectif (investissements à la charge des particuliers, estimés du fait de l'absence de données²)
- **Lutte contre les pollutions industrielles et assimilées :**
 - Etudes et travaux liées aux stations d'épuration industrielles
 - Gestion des déchets industriels
 - Programmes d'économies d'eau dans l'industrie.
- **Maîtrise des pollutions d'origine agricole :**
 - Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA1, 2)
 - Mesures contractuelles agro-environnementales (MAE)
- **Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques**
 - Opérations locales d'entretien- restauration des cours d'eau,
- **Gestion quantitative de la ressource souterraine et de surface :**
 - Etudes et actions d'économies d'eau des collectivités, de l'industrie et de l'agriculture
 - Programmes de soutien d'étiage, de mobilisation de la ressource
 - Programmes de suivi quantitatif de la ressource.
- **Organisation de la gestion concertée de la ressource :** dépenses d'animation pour la coordination et la planification locale des programmes, connaissance. Pour cette thématique seulement, les dépenses correspondent donc à des coûts de fonctionnement.

Le montant total des opérations et programmes mis en œuvre entre 1998 et 2007 sur le territoire du SAGE s'élève à **98.3 millions d'euros**.

La moitié de ce montant concerne les programmes mis en œuvre dans le domaine de **l'assainissement domestique (49 millions d'€)**³, poids qui s'explique par les investissements coûteux liés aux infrastructures. L'autre principal poste d'investissement concerne :

- **l'alimentation en eau potable**, avec 31 % des investissements (30 millions d'euros)².

Puis dans un second temps :

- **la gestion quantitative** (eaux surface et souterraines), qui représente 7% des

² Hypothèse : réhabilitation de 5% des logements existants depuis 10 ans, et estimation du nombre de logements neufs en ANC sur la base de données de l'état des lieux du SAGE et des statistiques démographiques de l'INSEE disponibles sur le bassin versant

³ Les montants ici exprimés ont été évalués à partir des données du CG Puy de Dôme. A partir des données de l'agence de l'eau, on obtient des montants de 32 M€ pour les travaux d'assainissement et 18 M€ pour les travaux en AEP. Cette différence s'explique par le fait que le CG finance des travaux sur des réseaux des petites collectivités non pris en charge par l'agence de l'eau

investissements (7 millions d'euros)

- **la maîtrise des pollutions agricoles, qui représente 7%** des investissements (6.7 millions d'€)

Les 5% restants des dépenses liées à l'eau ces dix dernières années se répartissent de la manière suivante :

- la maîtrise des pollutions industrielles, représentant 4% des investissements soit 4 millions d'€,
- l'animation, la planification et la connaissance (1.3 millions d'€)
- la gestion des milieux aquatiques (0,8 millions d'€).

A l'échelle du territoire du SAGE, ces résultats reflètent globalement :

- Le **poids des programmes** d'investissement dédiés à l'**assainissement domestique** et à l'**alimentation en eau potable**. Les infrastructures (stations, réseaux) à créer et à entretenir représentent en effet les investissements par nature les plus coûteux.

Les postes d'investissement moins importants reflètent quant à eux :

- Peu de mise en œuvre des programmes liés aux pressions agricoles sur le bassin versant de la Dore, en dix ans:
 - Programmes de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA 1 et 2) – 2.7 millions d'€,
 - Mesures agro-environnementales – 4 millions d'€ environ
 - Seulement un tiers du territoire est agricole, une taille moyenne des exploitations globalement faible (32 hectares)
- Un secteur industriel présent sur le territoire du SAGE mais sans dynamique de croissance et donc des investissements faibles sur ce thème,
- **L'aspect émergent des programmes d'entretien et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques**. En comparaison avec les autres thèmes d'action, peu d'investissements ont été réalisés dans ce domaine. Cela s'explique principalement sur le bassin versant de la Dore, par le **manque de structures collectives** susceptibles de se porter maîtres d'ouvrage, sur des programmes pluriannuels d'entretien-restauration de cours d'eau.

Remarque : en l'absence de données, certaines dépenses n'ont pas pu être évaluées de manière globale, à l'échelle du bassin versant du SAGE. Il s'agit notamment des dépenses liées à la **gestion des eaux pluviales**, et supportées par les collectivités et les aménageurs.

B. PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS LIES A L'EAU

1) SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Ces dix dernières années, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a versé sur le bassin versant de la Dore environ **18.6 millions d'euros d'aides financières** en vue de l'utilisation et de la gestion de l'eau. Cela représente un taux d'aide global de 19 %. Ces aides se répartissent thématiquement de la manière suivante :

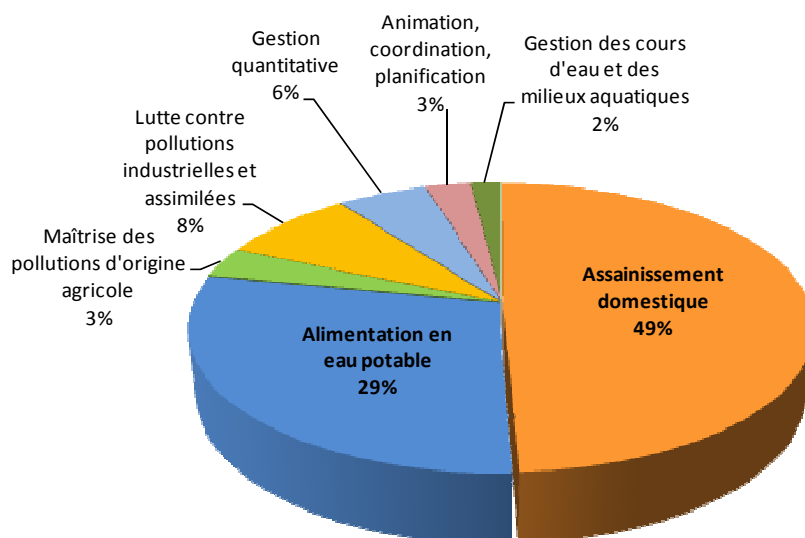


Figure 10 : Montants des subventions de l'Agence de l'Eau versées sur le bassin versant de la Dore (1999-2008).

Le principal poste d'investissement soutenu financièrement par l'Agence reste **l'assainissement domestique, qui mobilise près de 50% des aides** (environ 9.2 M€ d'aides versées sur 10 ans). Les autres principaux postes d'investissement soutenus financièrement par l'Agence sont :

- l'alimentation en eau potable (5.3 M€)
- la lutte contre pollutions industrielles et assimilées (1.5 M€)

Ces proportions traduisent là encore les investissements particulièrement coûteux, dans les domaines de l'assainissement domestique et de l'alimentation en eau potable.

Le tableau suivant indique le taux moyen d'aide supporté par l'Agence de l'eau, selon les thématiques d'intervention.

	Taux d'aide moyen de l'Agence
Animation, coordination, planification	39%
Assainissement et gestion des déchets de l'industrie	39%
Assainissement domestique	19%
Gestion quantitative (eaux surface et souterraines)	15%
Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques	43%
Alimentation en eau potable	18%
Maîtrise des pollutions d'origine agricole	10%
Taux d'aide moyen sur la totalité des programmes	19%

Tableau 5 : Taux de subvention global de l'Agence de l'Eau sur les programmes mis en œuvre entre 1999 et 2008, sur le bassin versant de la Dore - Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Les taux d'aides de l'Agence les plus élevés sur le bassin versant ont concerné la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'organisation de la gestion concertée de la ressource (animation, planification), et les programmes visant l'industrie.

2) SUBVENTIONS ETAT – EUROPE DANS LE CADRE DES MAE

Les mesures agro-environnementales (CTE et CAD) sont financées à 50% par l'Europe et à 50% par l'Etat. Le tableau ci-dessous, présente les montants investis dans les MAE directement liées à la gestion de l'eau sur le bassin versant. Pour plus de lisibilité, les MAE « biodiversité », principalement tournées vers la préservation des espaces et des espèces terrestres, n'ont pas été prises en compte dans cette étude⁴.

Environ **2.8 millions d'euros** ont été investis dans les **MAE « Eau »** sur le territoire du SAGE, ces dix dernières années. Environ 1% du montant fut dédié à la conversion à l'agriculture biologique.

	Montant 2000-2007	%
CAD "Eau"	0,3 M€	10%
dont conversion à l'agriculture biologique	0,01 M€	0,1%
CTE "Eau"	3 M€	90%
dont conversion à l'agriculture biologique	0,4 M€	12%
TOTAL MAE	3,3 M€	100%

Tableau 6 : Montant de MAE investi entre 2000 et 2009 Source : ASP

Ce bilan est légèrement sous-estimé car le montant des OLAE, Opérations Locales Agri-Environnement mises en œuvre de 1994 à 2005, n'y apparaît pas⁵. Par comparaison avec la situation sur d'autres territoires de SAGE, on peut en estimer un montant de l'ordre de 0,5 à 1 millions d'euros sur 10 ans.

L'enveloppe globale investie dans les MAE sur le bassin versant de la Dore est donc estimé à environ **4 M€, sur 10 ans**.

3) SUBVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES CONSEILS REGIONAUX DANS LE CADRE DU PMPOA

La région participe au financement du PMPOA (Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole), qui comprend le PMPOA 1 (1996-2001) et le PMPOA 2 (2003-2006). La partie subventionnée des opérations de mise en conformité des bâtiments a été cofinancée par l'Agence de l'eau et par l'Etat / la Région.

⁴ MAE n'apparaissant pas dans ce bilan : préservation de la diversité floristique et faunistique, implantation de cultures spéciales à intérêt faunistique et floristique, maintien des races menacées et entretien des paysages du bassin versant, réutiliser les milieux en dynamique de déprise

⁵ Données non disponibles à l'échelle du bassin versant de SAGE

Le mode de financement d'un dossier de diagnostic d'exploitation d'élevage « type » (DEXEL) est décrit dans le schéma suivant.

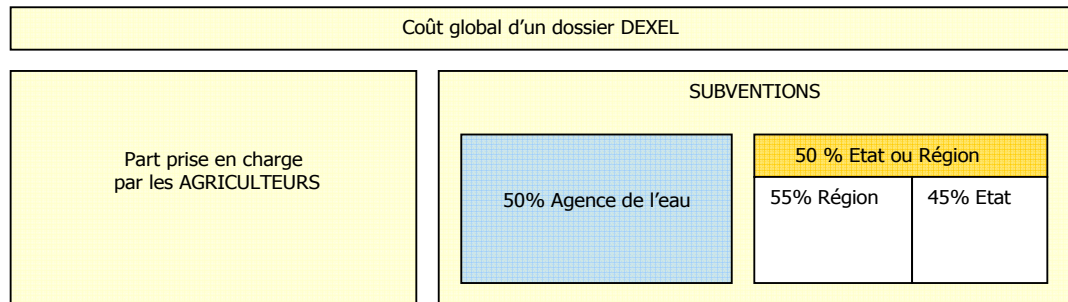


Figure 11 : Diagramme présentant le mode de financement d'un dossier type DEXEL (PMPOA)

Le montant des **subventions au PMPOA** (hors participation complémentaire des Conseils généraux) a atteint **1.2 M€ sur 10 ans**, sur le territoire du SAGE de la Dore. Il est assuré globalement pour moitié par l'Agence de l'Eau et ou moitié par le couple [Etat-Région].

4) SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL

Le conseil général est, avec l'Agence de l'Eau, le principal partenaire du financement des programmes d'intervention pour l'alimentation en eau potable des collectivités et pour l'assainissement domestique. Il a également mis en place des dispositifs d'aides sur d'autres types de programmes : la maîtrise des pollutions d'origine agricole (en complément du dispositif d'aide du PMPOA)

Le **Conseil général** a versé sur le bassin versant de la Dore environ **20.6 millions d'€ de subventions** sur une période de 10 ans. Environ 55% de ces subventions concernent l'assainissement domestique, et 42 % l'alimentation en eau potable.

	Total des subventions du Conseil Général sur 10 ans
Alimentation en eau potable (études et travaux)	8 732 758
Assainissement domestique (études et travaux)	11 497 181
Cours d'eau, milieux aquatiques	224 195
Zones humides	31 900
Pollutions agricoles	195 018
TOTAL	20 681 051

Tableau 7 : Subventions du Conseil Général aux programmes mis en œuvre sur le territoire entre 1999 et 2008 ; Sources : CG 63

C. SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS AUX INVESTISSEMENTS

Le tableau suivant récapitule le montant des subventions versées par type de financeur public, ces dix dernières années, dans le domaine de la gestion de l'eau.

Sur un montant de programmes d'investissement de 97.7 millions d'euros, le montant des subventions toutes origines confondues est de **48.9 millions d'€** (taux d'aide global de 50 %).

	Montants subventions sur 10 ans (millions d'€)
Contribuable local (Conseils Généraux)	20.6
Contribuable autre (Europe, Etat, Région)	9.6
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	18.6
TOTAL	48.9

Tableau 8 : Synthèse des subventions reçues sur le territoire, 1999– 2008 - Sources : CG 63, AELB, ASP

D. TENDANCES D'ÉVOLUTION DES MODES DE FINANCEMENT

Les tendances d'évolution du subventionnement des programmes sont connues en ce qui concerne l'Agence de l'Eau.

Le cadre d'application du programme de mesure du SDAGE Loire-Bretagne va fortement influencer l'orientation des priorités de financement, dans la mesure où les priorités définies tiendront compte de l'écart à l'objectif de bon état (ou de bon potentiel) défini sur les masses d'eau, et au délai imposé pour l'atteindre.

De manière générale, le poids des investissements à réaliser dans le domaine de l'assainissement domestique collectif, qui a mobilisé près de 50% des investissements réalisés sur le territoire du SAGE ces dix dernières années, devrait se réduire compte-tenu de l'avancement des mises en conformité exigées par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.

A l'inverse, le poids des investissements dans le domaine de la qualité hydromorphologique des cours d'eau devrait, en théorie, compte-tenu du niveau d'objectif fixé par le programme de mesures, s'accroître considérablement.

Des interrogations subsistent aujourd'hui sur les moyens de financement à venir dans ce domaine, et le rôle du SAGE sera particulièrement de définir un argumentaire quant aux priorités locales d'intervention sur les cours d'eau.

V. ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU

Les principes et objectifs ainsi que la partie méthodologie de cette partie de l'étude sont présentés en annexe du rapport.

V.1. RESULTATS : EVALUATION DES DEPENSES PAR TYPE D'USAGER ET POUR LE CONTRIBUABLE

A. DEPENSES DU CONTRIBUABLE

Le contribuable prend en charge les subventions versées par les départements, les régions, l'Etat et l'Europe. Cela représente environ **30.2 millions d'€**.

	Montants subventions sur 10 ans (millions d'€)
Contribuable local ⁶ (Conseils Généraux)	20.6
Contribuable à une échelle plus large (Europe, Etat, Région)	9.6
TOTAL	30.2

Tableau 9 : Contribution du contribuable sur le territoire, 1999 – 2008, Sources : CG 63, AELB, ASP

B. DEPENSES DES USAGERS DE L'EAU

1) AUTOFINANCEMENT

Les collectivités, les industries et l'agriculture **autofinancent** une partie du coût des programmes dont ils sont maîtres d'ouvrage (partie non subventionnée des programmes).

Pour les collectivités, ce financement s'appuie principalement sur les recettes liées aux ventes d'eau potable (prix de l'eau). A priori, la part fournie par l'impôt est minime, du fait de l'obligation d'autonomie du budget Eau/assainissement.

Le montant global de l'autofinancement pris en charge par les usagers ces dix dernières années figure dans la partie **C. Synthèse**.

⁶ Point d'attention : les subventions versées par les conseils Généraux sont financées par le contribuable local, mais également, pour la partie Eau potable, par le FNDAE jusqu'au 1^{er} janvier 2005 (Fonds national de développement des adductions d'eau).

2) CONTRIBUTION VIA LES REDEVANCES A L'AGENCE DE L'EAU

Les collectivités, industrie et agriculteurs alimentent également le budget de l'Agence de l'Eau, via les redevances qu'ils paient. Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau sont ensuite réinvesties sous forme d'aides financières. Ainsi, au travers des aides versées par l'Agence, ce sont les usagers eux-mêmes qui contribuent au financement des programmes liés à l'eau.

Les usagers du bassin versant du SAGE ont versé sur la période d'étude (dix ans) environ **9 millions d'€ de redevances à l'Agence de l'Eau.**

Elles se répartissent de la manière suivante :

	Montants redevances sur 10 ans (millions d'€)	En %
Collectivités	7.1	78 %
Industrie	1.9	21 %
Agriculture	0.1	1 %
TOTAL	9.1 M€	

*Tableau 10 : Redevances perçues par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE, période 1999 – 2008,
 Source : Agence de l'Eau*

Remarque : depuis 2008, l'agence de l'eau perçoit également une redevance pour protection du milieu aquatique auprès des personnes se livrant à la pratique de la pêche (redevance perçues via les ventes de carte de pêche). Pour information dans le Puy de Dôme, sur les secteurs d'intervention des AAPPMA de la Dore, environ 140 000 € de redevances CPMA ont ainsi été perçus en 2008, via les ventes locales de cartes de pêche.

C. SYNTHÈSE

1) DEPENSES INDUITES PAR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

La répartition des investissements globaux réalisés entre 1999 et 2008 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes, figure ci-dessous :

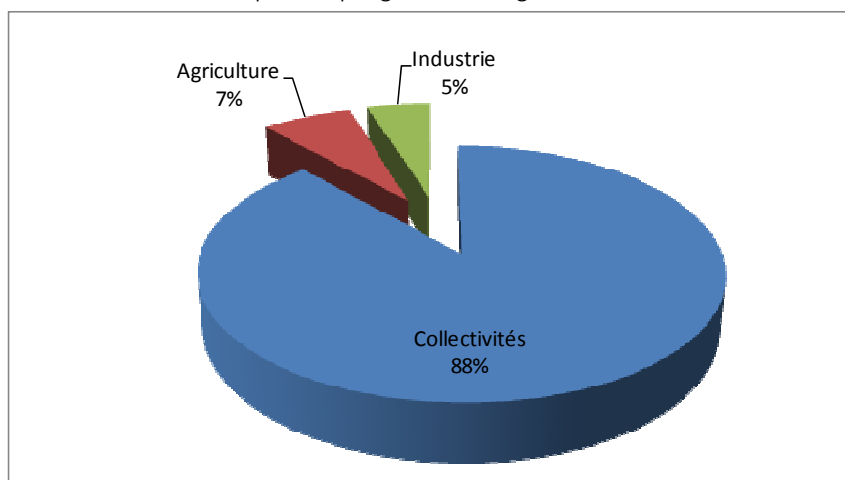


Figure 12 : Répartition des investissements globaux réalisés entre 1999 et 2008 sur le bassin versant, selon l'activité visée par les programmes.

Montant total investi sur le territoire du SAGE entre 1999 et 2008 :
98,3 millions d'€

Les investissements pour la gestion de l'eau réalisés sur le territoire du SAGE ces dix dernières années concernent **avant tout les collectivités** (environ 88% des investissements).

Les montants investis pour l'agriculture sont moindres et représente 7% des investissements (secteur peu développé sur le bassin). A noter que pour l'agriculture, ces coûts traduisent l'avancement de la mise en œuvre des MAE (4 millions d'€) et du PMPOA (2.7 millions d'€). Les investissements de l'industrie sont plus en marge : les infrastructures de traitement des eaux usées industrielles ont mobilisé 5% des investissements.

2) REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE DES DEPENSES

SYNTHESE

La Figure 13 synthétise la façon dont ont été prises en charge les dépenses d'investissement liées à la gestion de l'eau, sur le bassin versant du SAGE et sur la période 1999-2008. Elle met en regard, pour chaque activité (collectivités, agriculture, industrie):

- La somme des investissements réalisés sur la période d'étude,
- La contribution directe des usagers au financement (part autofinancée des investissements, et redevances payées à l'Agence de l'Eau sur la même période)
- Le montant d'aides publiques reçues.

En parallèle de ces efforts financiers consentis sur le territoire et au-delà du bilan comptable, le graphique rappelle également la persistance d'impacts environnementaux, qui ne sont actuellement pas pris en charge. Ceux-ci ne sont pas estimés de manière monétaire dans l'étude, mais caractérisés de manière qualitative, dans la partie Phase VI.1.B.4)).

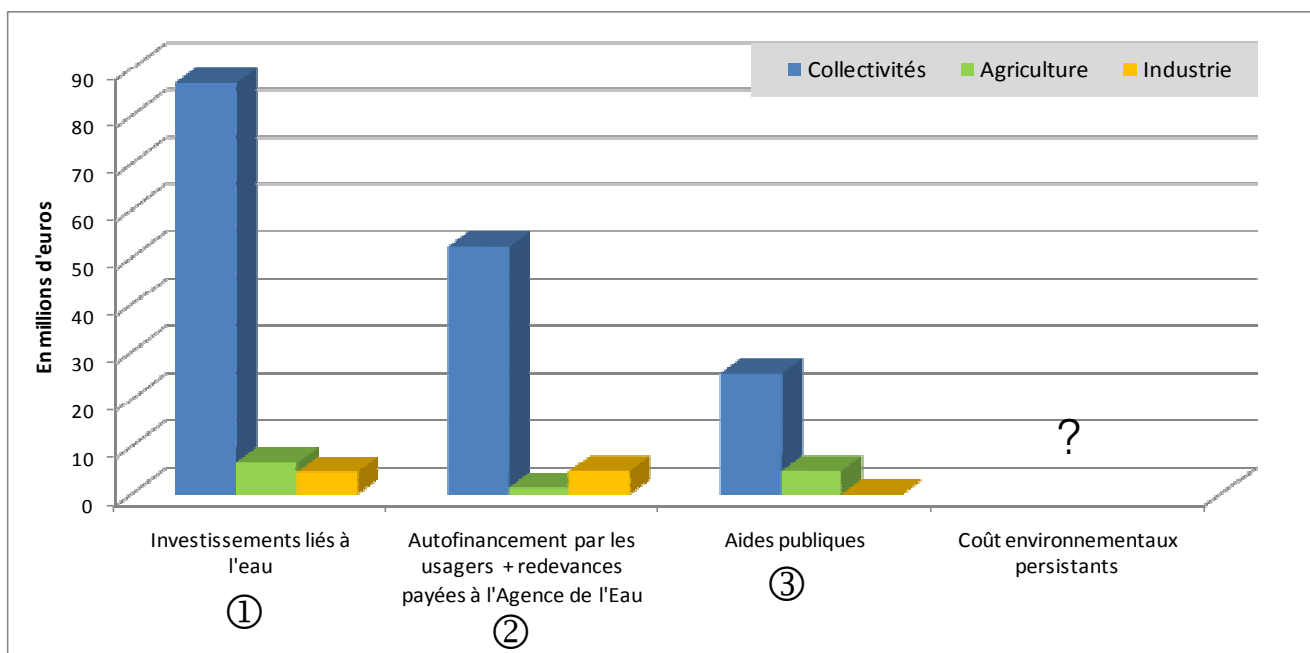


Figure 13 : Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements liées à la gestion de l'eau – SAGE Dore, période 1999-2008.

Ce graphique fait ressortir le **poids des investissements (①) des collectivités** par rapport à l'agriculture et à l'industrie, qui ont réalisés peu d'investissements sur la période considérée, sur le bassin versant de la Dore

Il met également en évidence le **poids des contributions financières des usagers (②)**, par rapport au coût total des investissements dont ils bénéficient (①). Pour les collectivités et l'agriculture, le financement de ces investissements s'appuie encore beaucoup sur le **contribuable (③)**.

Précisons que la contribution des usagers représentée ici (②) inclut :

- La part autofinancée des investissements liés à la gestion de l'eau,
- les redevances versées par les usagers à l'Agence de l'Eau pendant la période d'étude (10 ans).

Remarque concernant l'agriculture

Près de 60% des investissements représentés sur la figure 10 correspondent à la mise en œuvre des MAE, financées à 100% par des aides publiques. Les 40% restant correspondent aux investissements du PMPOA. Cette répartition explique que de manière globale, la part autofinancée des programmes agricoles apparaît faible sur ce diagramme (20%). Si l'on ne prend en compte que le PMPOA 2, il a été autofinancé par les agriculteurs à 50%.

Remarque concernant les usagers domestiques

De manière générale, le poids des contributions des usagers domestiques dépend, outre l'ampleur des investissements à réaliser, beaucoup du nombre d'abonnés domestiques aux services d'eau et d'assainissement. Ceux-ci génèrent en effet un montant de redevances beaucoup plus élevé, sur une grande agglomération par exemple, comparé à une zone majoritairement rurale. Il dépend également de la présence d'industriels, qui peuvent être également très contributeurs.

Le poids des contributions des usagers est ainsi très lié au niveau d'urbanisation du territoire et aux activités économiques présentes.

Quelques comparaisons prises en exemple :

- *Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, le poids de la contribution financière⁷ des abonnés domestiques de la métropole Nantes-Saint Nazaire représente 90% du coût des programmes mis en œuvre par les collectivités sur la même période (52 % pour le SAGE du Cher Amont, 59% pour le SAGE Sioule, **60% pour le SAGE de la Dore**).*
- *La contribution globale des industriels sur le bassin du SAGE Estuaire de Loire (très fortement présents) représente 130% du coût des investissements réalisés sur la même période (70% pour le SAGE du Cher Amont, 100% pour le SAGE Sioule, **103% pour le SAGE de la Dore**).*

LE POIDS DE LA CONTRIBUTION DES USAGERS DOMESTIQUES

Le coût des programmes liés à l'utilisation et à la gestion de l'eau sur le bassin versant est majoritairement couvert par les usagers du territoire (59%).

Sur ces 59%, 53% sont supportés par les collectivités, 5% par les industriels et 1% par les agriculteurs.

⁷ Contribution par les redevances et par l'autofinancement

LA PART DE FINANCEMENT IMPORTANTE DU CONTRIBUABLE

Le poids de la participation du contribuable est à souligner ; il prend en charge une part importante du total des investissements réalisés (30%)⁸ :

- 30 % des investissements réalisés dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement domestique,
- 72 % des investissements réalisés dans le domaine agricole. Le contribuable supporte en effet l'intégralité du coût des MAE et la moitié du coût du PMPOA.
- 12 % du coût des programmes d'intérêt commun (participation aux dépenses de gestion concertée de la ressource – animation et planification). Ces programmes ont pour maîtres d'ouvrage les collectivités ; ce sont elles qui les financent en dehors des subventions reçues.

LA SOLIDARITE FINANCIERE A L'ECHELLE DU DISTRICT LOIRE-BRETAGNE

L'enveloppe d'aides investie par l'Agence de l'Eau sur le territoire du SAGE sur les dix dernières années (18.6 millions d'€) est supérieure au montant des redevances payées par les usagers du territoire du SAGE (9.1 millions d'€).

Le bassin versant de la Dore est donc globalement bénéficiaire net vis-à-vis du système de financement de l'Agence de l'Eau. Cela est souvent le cas sur les bassins versants plutôt ruraux et à faible densité de population.

L'Agence de l'Eau fait fonctionner le principe de **solidarité financière à l'échelle du district Loire-Bretagne**. Ces dix dernières années, on peut considérer que le territoire du SAGE Dore a bénéficié de cette solidarité à hauteur d'environ **9.5 millions d'€ par an**. Cela couvre 10% des investissements réalisés sur le territoire du SAGE.

PRISE EN COMPTE DES IMPACTS NON MONETARISES : LES IMPACTS RESIDUELS PERSISTANTS SUR LA DORE

A défaut de pouvoir évaluer leur valeur monétaire, et de pouvoir ainsi les intégrer de manière chiffrée dans le bilan, les impacts environnementaux résiduels sur le bassin versant sont à mentionner. Ils sont identifiés ci-dessous, selon les thématiques abordées :

En termes de qualité de l'eau,

- La dégradation par les micropolluants généralisée à l'échelle du SAGE, principalement due aux rejets industriels
- L'impact spécifique des substances médicamenteuses en lien avec les activités des industries pharmaceutiques
- La problématique du développement des cyanobactéries sur certains plans d'eau ;
- L'impact des rejets domestiques sur les secteurs où l'assainissement collectif (traitement, réseau) ou non collectif est encore insuffisant ;

En termes de gestion quantitative,

- La majorité des prélèvements pour l'alimentation en eau potable s'effectue au niveau des sources en tête de bassin versant et les débits autorisés correspondent souvent à la totalité du débit d'urgence → les impacts

⁸ Bilan sur la période 1997-2008

cumulés de ces différents prélèvements peuvent provoquer d'importants déficits quantitatifs dans les cours d'eau

- Des risques de pénuries saisonnières pour l'AEP existent pour certaines collectivités du Livradois et de la Montagne Thiernoise notamment
- Problèmes de non respect des débits minimums biologiques sur le bassin versant de la Credoigne où les prélèvements dans le barrage de la Muratte s'ajoutent aux nombreux captages de source,

En termes de morphologie des cours d'eau,

- En plus des installations hydroélectriques, présence d'une multitude d'ouvrage hydrauliques segmentant les cours d'eau. Ils ont été construits pour différents usages : moulins, prises d'eau, création de plans d'eau, rehaussement de la nappe alluviale au droit des captages, ...
- Tous ces ouvrages présentent des impacts plus ou moins importants sur le fonctionnement des milieux aquatiques, et notamment sur la circulation des poissons migrateurs et sur le transport de sédiments
- Des plantations de résineux en berges qui provoquent des phénomènes d'érosion et d'ensablement des berges. Par ailleurs, les résineux entraînent des déséquilibres biologiques des milieux aquatiques

Ces **dégradations environnementales** persistantes, notamment en vue de l'atteinte du bon état des eaux, et vis-à-vis de certains usages (interdiction de baignade temporaire sur les plans d'eau de Saint Rémy sur Durole, Ambert et Aubusson, interdiction de conservation et de consommation des poissons pêchés sur une partie de la Dore et du Miodet), **ont une réalité économique.**

Elles se traduisent par :

- un coût environnemental, qu'il est difficile d'approcher par une valeur monétaire. Des méthodes économiques existent, mais elles ne sont pas adaptées à un contexte de bassin versant peu peuplé comme celui de la Dore (méthodes utilisant le consentement à payer des habitants pour traduire la valeur qu'ils accordent à leur patrimoine « Eau et milieux aquatiques »).
- le coût des actions correctives à mettre en place à l'avenir.

A titre d'information, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, les coûts pour l'environnement sont estimés à 12 milliards d'€ sur 2010-2015. Le bassin de la Dore représente 1,55 % des masses d'eau cours d'eau du district Loire-Bretagne.

➔ Le coût sur le bassin versant de la Dore est évalué à 186 M€, soit environ deux fois les montants investis dans le domaine de l'eau depuis 10 ans.

Notons toutefois que ce coût est approché par l'Agence de l'Eau par le coût des actions correctives à mener pour atteindre les objectifs définis sur les masses d'eau. **D'un point de vue économique, cette approche peut présenter certaines limites.**

CONCLUSION

En tenant compte des éléments figurant dans cette partie C, globalement, le coût des programmes liés à l'utilisation et à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Dore, entre 1998 et 2007, est couvert :

- **à 59 % par les usagers du territoire ;**
- à 31 % par le contribuable du territoire ;
- pour 10% grâce à la solidarité financière de l'Agence de l'Eau.

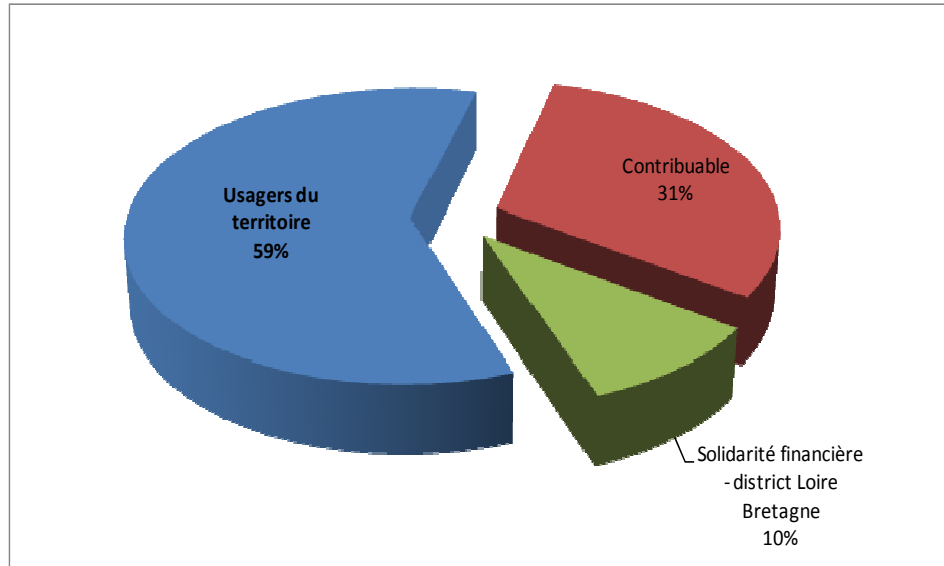


Figure 11 : Répartition de la prise en charge des dépenses d'investissements selon les catégories d'acteurs : contribuables, usagers du territoire, et autres.

D. POINTS D'ATTENTION / LIMITES METHODE

Echelle géographique

Les montants d'aides et de programmes sont enregistrés dans les bases de données des financeurs avec un classement par commune, la commune étant celle où se situe le siège du maître d'ouvrage de l'opération soutenue. Les données concernant le SAGE sont donc extraites à partir de la liste des communes du SAGE. Il existe donc une marge d'erreur au niveau des communes limitrophes, dans la mesure où certaines opérations qui y sont recensées peuvent avoir eu lieu en réalité légèrement en dehors du bassin versant, si le siège du maître d'ouvrage est éloigné du lieu des travaux.

Cette marge d'erreur liée aux limites administratives reste toutefois faible, par rapport à la taille du bassin versant (1707 km²), au nombre de communes sur le SAGE (104) et à l'ordre de grandeur du montant total des programmes sur le bassin versant (de l'ordre de la centaine de millions d'euros).

V.2. CONCLUSION

- Dans un premier volet, principalement descriptif, l'étude socio-économique a permis de dégager une synthèse des composantes économiques du bassin versant.

Cette démarche, encouragée par le SDAGE Loire-Bretagne à l'échelle des SAGE, apporte des éléments supplémentaires de transparence dans la démarche d'élaboration du SAGE. Dans les phases suivantes, les pistes d'orientations qui seront étudiées du SAGE, leurs effets et leur coût pourront ainsi être resitués par rapport au contexte économique initial. Cette synthèse :

- Caractérise la démographie, les activités socio-économiques du bassin versant (nombre d'emplois, chiffres d'affaires) et leur évolution depuis 1990
- Décrit la dynamique actuelle de développement économique des territoires composant le bassin versant, et resitue parmi les facteurs du développement, le

rôle de la ressource en eau.

- o Celui-ci apparaît minoritaire au regard des facteurs d'influence macro-économiques (plus globaux), qui conditionnent le développement des activités industrielles, agricoles, du bâtiment ou le secteur tertiaire.
- o En revanche, l'entretien et la valorisation de la vallée de la Dore et de ses richesses naturelles constituera, au travers des actions du SAGE, une carte supplémentaire à jouer dans le développement des attraits touristiques du bassin versant.

- **Dans un second volet, l'étude a permis de souligner le poids des investissements réalisés ces dix dernières années, et d'identifier quelles ont été les thématiques majoritaires.**

Les principaux postes d'investissements ont été :

- L'assainissement domestique (49% des programmes investissements réalisés),
- L'alimentation en eau potable (31%).
- La maîtrise des pollutions agricoles (7%),

En termes de gestion des milieux aquatiques et des zones humides, l'un des enjeux du SAGE consistera à identifier ou à mettre en place des porteurs de projets, et à coordonner leurs actions afin de garantir le développement de programmes d'interventions ciblés et cohérents à l'échelle du bassin versant.

Ces programmes s'attacheront en particulier à la problématique de rétablissement de la libre circulation piscicole sur la Dore (présence de nombreux ouvrages). Actuellement, les programmes d'intervention pour l'entretien-restauration de cours d'eau restent émergents.

- **Dans un troisième volet, l'analyse des circuits de financement a permis d'étudier la répartition de la prise en charge des dépenses entre les usagers du territoire et le contribuable.**

Au travers de leurs contributions financières (autofinancement des investissements et également redevances versées à l'Agence de l'eau sur la même période), **les usagers du territoire prennent en charge près de 60% des coûts de la gestion de l'eau** sur le territoire.

L'étude traduit également le fonctionnement économique général d'un territoire à dominante rurale, qui s'appuie encore de manière significative sur le contribuable (prenant en charge 31% des dépenses d'investissement réalisées depuis 10 ans).

Il dépend également pour 10% des dépenses de la solidarité existant à l'échelle du district Loire-Bretagne, qui constitue le principe de fonctionnement de l'Agence de l'Eau.

En conclusion et en vue des étapes suivantes de l'élaboration du SAGE, un **décalage** est particulièrement à souligner sur le thème de la **qualité hydromorphologique**, entre les **enjeux environnementaux définis sur les masses d'eau du territoire**, et les **moyens** de financement existants pour y répondre.

Par exemple, il n'existe pas de **circuit financier** dans ce domaine, aussi solide que celui qui caractérise le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (financés via le prix de l'eau), alors que les objectifs de bon état (ou de maintien du bon état) fixés sur les cours d'eau exigeront un certain niveau d'investissement.

Une redevance prélevée par l'Agence de l'Eau sur les cartes de pêche, au titre de la protection des milieux aquatiques, a toutefois été instaurée en 2008.

De manière générale, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le SAGE, il s'agit de développer dès à présent et tout au long de l'élaboration du SAGE, une réflexion au sein de la CLE sur les questions suivantes :

- Quelle **aptitude des circuits** de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'**atteinte du bon état** des eaux ? (à l'échelon du SAGE et aux échelons supérieurs)
- Quelles évolutions initier en ce sens à l'échelle du bassin versant ?

VI. ANNEXE

VI.1. ANALYSE DES CIRCUITS FINANCIERS DE LA GESTION DE L'EAU

A. PRINCIPE ET OBJECTIFS

Les dépenses d'investissements globalement réalisées sur le bassin versant de la Dore sur une période de 10 ans sont présentées dans la partie III **par type de financeurs publics**, et selon différentes thématiques de la gestion de l'eau.

La partie IV synthétise le **montant des dépenses et des subventions**, non plus par type de financeur public mais **par type d'usager concerné** : les collectivités (et au travers d'elles les ménages), l'agriculture et l'industrie.

Cette approche permet de mettre en évidence les dépenses monétaires directement prises en charges par les usagers, mais également et de manière plus générale, **par le contribuable**.

Le schéma ci-dessous illustre les voies de contribution de chacun de ces acteurs au financement de la gestion de l'eau, prises en compte dans le cadre de l'étude :

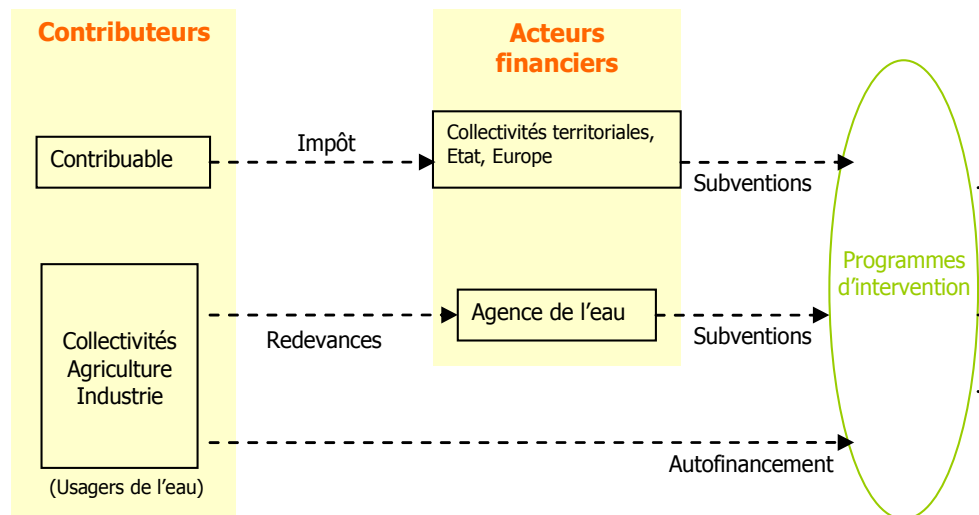


Figure 14 : Les circuits du financement de la gestion de l'eau

L'analyse permet enfin de mettre en évidence **le coût environnemental des impacts résiduels (encore non résorbés) de certaines activités** sur la ressource et sur les milieux. Ces coûts n'apparaissent pas dans les chiffres, mais ils ont une réalité économique et doivent être internalisés dans le bilan. En effet, le coût de la résorption de ces impacts devra en toute rigueur être pris en charge par les activités qui en sont à l'origine (principe pollueur-payeur).

Remarques importantes

Ce que l'étude n'est pas...

Contrairement à ce qui est demandé par la DCE (article 5) aux Agences de l'Eau, **il ne s'agit pas ici de mener une étude de récupération des coûts des services liés à l'eau**⁹. Ce type d'étude doit être fourni par les Agences de l'Eau compte-tenu du rôle d'organisme financier central qu'elles assurent à l'échelle des districts hydrographiques. Très encadré sur le plan méthodologique¹⁰, il vise à mesurer la hauteur à laquelle les contributions versées par les usagers couvrent les coûts des services liés à l'eau (AEP, assainissement, irrigation).

Le SAGE n'a pas cette vocation, et l'échelon local n'est pas adapté à l'évaluation du niveau de recouvrement des coûts par les usagers, principalement parce que les circuits de financement dont bénéficient les programmes locaux font intervenir des acteurs à plus large échelle que le bassin versant (Agence de l'Eau, Conseils Généraux,...). Pour cette raison, il est **difficilement envisageable d'évaluer (et de viser) l'équilibre de la récupération des coûts à l'échelle d'un bassin versant de SAGE**, qui n'est **pas un objectif** à cette échelle.

Le tableau suivant récapitule les principales différences de l'approche privilégiée sur le SAGE Dore (objectifs, intérêts), avec la méthode d'étude des Agences de l'Eau.

Ce que vise l'étude :

L'approche privilégiée à l'échelle du SAGE de la Dore répond avant tout à la **mission d'animation du SAGE**. L'objectif est d'apporter aux acteurs locaux un éclairage sur les grands chiffres caractérisant les programmes locaux de gestion de l'eau, et sur leurs circuits de financement.

Il s'agit aussi d'introduire une certaine réflexion au sein de la CLE, qui sera à approfondir par la suite :

- Quelle **aptitude des circuits** de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'**atteinte du bon état** des eaux ?
- Quelles pistes de réflexion initier en ce sens à l'échelle du bassin versant ?

⁹ **Services liés à l'eau** : regroupe les utilisations de l'eau impliquant l'usage d'ouvrages de prélèvement, stockage, traitement ou rejet, publics ou privés. Concrètement, cela concerne surtout les services Eau potable et Assainissement des collectivités.

¹⁰ - Circulaire DE-/SDPAE/BEEP/n°9 relative à l'analyse de la tarification de l'eau et à la récupération des coûts des services en application de l'article 9 de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000,

- Circulaire DCE 2007/18 relative à la définition et au calcul des coûts pour l'environnement et la ressource pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

	SDAGE Etude de récupération des coûts	SAGE Démarche de transparence, à vocation principale d'animation
Objectif général	Dresser un bilan de : <ul style="list-style-type: none"> - la tarification de l'eau en vigueur sur le district hydrographique - la couverture des dépenses courantes des « services liés à l'utilisation de l'eau » par les recettes de ces services (alimentation en eau, assainissement, irrigation, soutien d'étiage). - L'évaluation des coûts environnementaux et des transferts monétaires pouvant avoir lieu entre les différentes catégories d'usagers. 	<p>Rôle d'animation : apporter aux acteurs locaux un éclairage sur les circuits de financement des programmes locaux.</p> <p>Introduire des aspects de réflexion économique à approfondir par la suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels poids des programmes, et quelle logique actuelle de financement (priorités) ? - Quelle aptitude des circuits actuels de financement à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre le bon état des eaux et les objectifs du SAGE ?
Cadre de l'étude	Services liés à l'utilisation de l'eau ¹¹ (objets particuliers du suivi fait par les Agences, du fait notamment des redevances collectées pour prélèvement et pour rejet)	Ensemble des programmes liés à la gestion de l'eau, tous étant concernés par l'élaboration du SAGE
Echelle	Districts hydrographiques (échelle cohérente compte-tenu du fonctionnement financier des Agences de l'Eau)	Périmètre du BV Dore
Période d'étude	Ponctuel (sur une année)	Sur une dizaine d'années
Types de coûts pris en compte	Coûts d'investissement et coûts de fonctionnement (consommation de capital fixe)	Coûts d'investissement seuls (données disponibles à cette échelle)
Etude des coûts environnementaux	Oui (obligatoire)	oui
Etude des transferts monétaires entre les usagers, lorsqu'ils existent	Oui (obligatoire)	oui

Tableau 11 : Principales différences de l'étude menée sur le SAGE avec les études menées à l'échelle des SDAGE

¹¹ *Services liés à l'eau* : regroupe les utilisations de l'eau impliquant l'usage d'ouvrages de prélèvement, stockage, traitement ou rejet, publics ou privés. Concrètement, cela concerne surtout les services Eau potable et Assainissement des collectivités.

B. METHODOLOGIE

1) PERIODE D'ETUDE

L'étude est menée sur une période de dix ans (1999-2008). Il s'agit de lisser les variations ponctuelles dans les dépenses (démarrage ou fin de programmes) et de prendre en compte des programmes menés sur le long terme, en particulier :

- Les 7^e, 8^e et 9^e programmes de l'Agence de l'Eau ;
- Les mesures agro-environnementales : CTE (2000-2007) et CAD (depuis 2004)¹² ;
- Les programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1, 1996-2002 et PMPOA 2, 2003-2006).

Cette période est jugée suffisamment longue pour être représentative de la répartition des investissements entre les différentes thématiques. Notons également que le montant des investissements est pris en compte de manière ponctuelle, indépendamment de leur durée de vie.

2) EVALUATION DES DEPENSES INDUITES PAR LES DIFFERENTES ACTIVITES

Les dépenses induites par les différentes activités et prises en compte dans cette étude, sont les montants globaux des programmes d'investissements liés à leur utilisation de la ressource en eau, et à la maîtrise des pollutions qu'elles engendrent.

- Pour les **collectivités** : les investissements liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement domestique. Les collectivités portent également des programmes en faveur de l'environnement et d'intérêt commun : les programmes de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'organisation de la gestion concertée sur le territoire (frais de fonctionnement pour l'animation, la coordination, la planification et la connaissance générale).
- Pour l'**industrie**, les investissements liés à l'assainissement autonome, à la gestion des déchets et aux économies d'eau.
- Pour l'**agriculture**, les programmes d'investissement visant la maîtrise des pollutions d'origine agricole, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (MAE) et l'irrigation (mobilisation de la ressource, économies d'eau).
- Enfin, d'autres programmes sont portés par les collectivités (maîtres d'ouvrage), en faveur de l'**environnement** et dans un **intérêt commun** à tous les usagers.

En dehors des programmes de gestion concertée, les coûts pris en compte sont les coûts d'investissement (études et travaux ponctuels), et non les dépenses réalisées sur le long terme. Les coûts de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement n'apparaissent donc pas.

¹² Concernant les OLAE (1994-2005), plus anciennes, pas d'estimation fiable possible à l'échelle du territoire du SAGE (suivi moins informatisé et absence de données disponibles à l'échelle communale). Une estimation est proposée dans l'analyse.

3) *REPARTITION DE LA PRISE EN CHARGES DES DEPENSES*

Dans la suite de l'étude, les dépenses réalisées sont réparties entre les catégories d'acteurs suivantes :

- **Les usagers ou activités économiques utilisant (ou gérant) la ressource en eau** : les collectivités (et au travers elles les ménages), l'agriculture et l'industrie. Ces usagers sont les maîtres d'ouvrage des programmes d'investissements réalisés dans le domaine de l'eau.
 - o Les usagers prennent en compte la partie non subventionnée des investissements. Ils versent de plus des redevances à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements et de la pollution émise.

- Le **contribuable**, distingué des usagers dans la mesure où il contribue au financement de l'utilisation et de la gestion de l'eau par l'impôt, sans pour autant être forcément usager de la ressource.
 - o Il est à l'origine des subventions versées par les financeurs institutionnels (départements, régions, Etat et Europe)

- L'**environnement**, considéré comme une catégorie à part entière, supportant des coûts environnementaux qui ne sont actuellement pas pris en charge par les usagers ou par le contribuable (coût des impacts résiduels).

Remarque : les subventions versées par l'Agence de l'eau proviennent de la réaffectation des redevances qu'elle collecte auprès des différents usagers. Ainsi, on peut considérer qu'au travers de l'Agence, ce sont les usagers eux-mêmes qui supportent le coût des aides versées sur le SAGE.

4) *LA PRISE EN COMPTE DES EFFORTS ET DES IMPACTS NON MONETARISES*

Définition

Les investissements réalisés dans le domaine de l'eau traduisent les efforts consentis ces dix dernières années pour corriger ou compenser les dégradations ou pressions sur la ressource et les milieux aquatiques.

A ces efforts doivent être comparés le poids des impacts résiduels, traduisant les pressions qui n'ont pas encore été résorbées (pression de prélèvement, de pollution de la ressource, dégradation des milieux...), et qui peuvent impacter soit un type d'utilisateur en particulier, soit plus globalement l'environnement.

Sur le bassin versant de la Dore, une part importante des impacts résiduels que le SAGE devra permettre de résorber concernent globalement l'environnement, avec la préservation et la valorisation des cours d'eau, et l'amélioration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

Les **dégradations environnementales encore persistantes** ont une réalité économique : elles représentent d'une part un **coût pour l'environnement**, et d'autre part devront faire l'objet de **mesures correctives** qui elles-mêmes auront un coût.

En toute rigueur, celui-ci devra être supporté par les usagers à l'origine des dégradations (principe « pollueur-payeur »). Il risque enfin d'amplifier dans le cas où des mesures ne seraient pas mises en place à temps.